

UM0277

opera mundi europe

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

LIBRARY

DANS CE NUMERO

~~ET~~
~~KL~~
~~EX~~
~~BS~~
MO

- LETTRE DE MOSCOU (P. 1-5)

Les paradoxes de l'économie soviétique

I - Faire coexister planification et marché

par Albert Masnata

0 Av. Raymond-Poincaré

PARIS 16^e

- LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL (P. 6-11)

Un conseil bien décevant ; Le protectionnisme américain ; Les négociations avec les pays de l'AELE ; Conseil de Ministres des Affaires Sociales ; Les Ministres de l'Agriculture étudient les prix et les structures ; Les importations sidérurgiques en provenance des pays à commerce d'Etat ; Statut du personnel scientifique.

- EUROFLASH (P. 13-58)

Sommaire analytique, P. 13

Index alphabétique, P. 55

N° 589 - 1er Décembre 1970

EDITION ANGLAISE

L E T T R E D E M O S C O U

LES PARADOXES DE L'ECONOMIE SOVIETIQUE

I - Faire coexister planification et marché

par Albert Masnata

Moscou - Quand on cherche à apprécier l'état de l'économie soviétique, il n'est pas question d'utiliser les critères que l'on applique dans les pays occidentaux à économie de marché pour juger de la "marche des affaires". L'URSS reste régie par un système de planification généralisée et centralisée, en dépit de la "réforme" de 1965, et c'est donc en fonction de ce système qu'il faut toujours raisonner.

Cela étant, le rapprochement d'un certain nombre de faits permet d'avoir une idée assez précise de la situation. Par ailleurs, les publications officielles fournissent des éléments d'appréciation non négligeables, car on y trouve fréquemment, à côté des témoignages de satisfaction, des indications critiques très franchement exprimées - bien que ne mettant jamais en cause "le système", évidemment. La lecture régulière des périodiques soviétiques donne aussi une bonne connaissance des problèmes qui se posent. Enfin les entretiens personnels avec les "théoriciens" et les "praticiens" de l'économie, ceux qui en conçoivent les principes et en dirigent l'application, ajoutent aux réalités l'éclairage que les textes sont impuissants à leur fournir.

Il n'est guère étonnant qu'au cours de ces entretiens, les dirigeants soviétiques commencent par insister sur la hausse des courbes de production établies en fonction des indicateurs du Plan. A cet égard, l'un des derniers commentaires du Bureau Central de la Statistique est parfaitement typique : "Pendant les huit premiers mois de 1970, le volume de la production industrielle s'est accru dans l'ensemble de 8,3 % par rapport à la période correspondante de 1969; la productivité du travail a augmenté de 7,2 %. Le Plan a été dépassé quant au volume de la production et aux fournitures dans la plupart des branches industrielles."

En fait, bien qu'il n'y ait aucune raison de douter de l'exactitude des chiffres sur lesquels se fondent les statisticiens, les renseignements fournis sur la situation par branches font ressortir dans l'exécution du Plan des retards qui suffisent à expliquer les perturbations constatées dans les relations intersec-

torielles. De tels retards n'ont sans doute pas une cause unique, mais la principale semble l'insuffisance de la productivité du travail et un certain manque de rationalité dans l'utilisation des équipements ainsi que des fonds destinés à financer le progrès technique. Or, en 1970, des retards ont été enregistrés dans des branches entières, coiffées par tel ou tel Ministère technique, de l'économie : équipements et pièces détachées pour les industries chimiques, engrais chimiques d'origine minérale, acide sulfurique, fibres synthétiques, générateurs pour turbines, appareils pour l'industrie pétrolière, machines agricoles, métiers à tisser, tissus de lin, etc... On imagine aisément les répercussions que peut avoir la sous-production par rapport au Plan de biens aussi importants sur d'autres productions d'équipement ou de consommation directe, ou encore sur la production agricole dans son ensemble.

Des mouvements imprévus ont également été enregistrés dans le domaine des crédits de financement aux entreprises ainsi qu'en matière de prix. Ainsi la "Gossbank", la Banque d'Etat, maîtresse du crédit, est-elle constamment appelée à intervenir pour rétablir la discipline financière en imposant des amendes aux coupables. Il en est de même du Comité d'Etat pour les prix, qui ne peut guère être satisfait lorsque des branches dépendant des Ministères des machines-outils, de l'appareillage ou des métaux non ferreux transgressent "grossièrement" les prix fixés aux stades du gros et du détail. Pour obtenir des prix plus rentables leur laissant des marges supplémentaires, certaines entreprises, en effet, réussissent à se faire confirmer, par exemple, des "dépenses forcées" théoriquement indispensables au respect de leur plan de production.

En ce qui concerne le commerce de détail, son volume sera passé, entre 1965 et 1970, de 103,7 à 153,3 milliards de roubles. Cependant des "pannes" sérieuses se produisent encore dans la distribution, et celle-ci se révèle très inégale de régions à régions.

Le financement de l'économie est incontestablement mieux assuré depuis que la réforme de 1965 a jeté les bases d'une amélioration de la rentabilité des entreprises : une partie de celles-ci s'est ainsi trouvée en mesure de pratiquer un certain autofinancement, ce qui a déchargé d'autant le budget de l'Etat. Par ailleurs, les dépôts d'épargne de la population ont doublé de 1966 à 1970, ce qui a accru le volume des fonds dont dispose la Gossbank aux fins d'investissements et de crédits. Il semble cependant que ces ressources ne soient pas suffisantes pour répondre aux besoins du développement, si l'on en juge au moins par l'insistance mise à obtenir des crédits à long terme dans les transactions commerciales ou de coopération technique avec les pays de l'Ouest.

Quoiqu'il en soit, il est clair que, d'un point de vue global, la conjoncture est ascendante et que le produit national brut sera en hausse cette année. Plusieurs problèmes, et non des moindres, continuent cependant à se poser aux dirigeants soviétiques, et c'est en les examinant que l'on peut avoir une image plus complète de la situation économique réelle de ce pays de 240 millions d'habitants.

Des déficiences persistantes préoccupent tous ceux qui, à un titre quelconque, ont la responsabilité générale de l'économie, et elles font l'objet d'un énorme travail en vue du prochain Congrès du Parti : on ne parle d'ailleurs que de cela dans les cercles intéressés. Deux points essentiels se dégagent déjà des discussions en cours. Le premier est la persistance de l'attachement au système de la planification selon la formule chère à Lénine de la "centralisation démocratique". Le second est la constatation que la réforme de l'automne 1965 doit être constamment revue et adaptée à l'expérience, tout en restant dans le cadre strict du système.

Si l'on cherche à cerner le problème central autour duquel tournent les questions à résoudre, on débouche logiquement sur deux constatations : d'une part la réforme s'est efforcée de réanimer certains mécanismes économiques appelés ici "leviers de commande", en combinant partiellement le jeu du marché avec la planification; mais, d'autre part, la notion de marché telle qu'elle est comprise comporte des antinomies malaisément surmontables de manière rationnelle dans le cadre du système, ce qui est le cas en particulier pour des données majeures comme la nature et l'effet de "décisions" entre "unités économiques subordonnées et supérieures" ou ceux des prix "subordonnés" ou "dominants". C'est bien dans cette contradiction que réside la principale des difficultés qui obligent à remettre sans cesse l'ouvrage sur le métier.

Dans les milieux dirigeants, on se plaît à souligner que, grâce au Plan qui permet de commander aux événements sans les subir, le pays est en dehors du courant techno-économique qui, depuis quelques années, entraîne le monde on ne sait trop vers quoi. Mais, paradoxalement, on se plaît en même temps à démontrer avec acharnement qu'il existe des convergences dans le développement des systèmes capitaliste et socialiste.

En réalité, et pour les mêmes raisons qu'en Occident, on est contraint de subir, par exemple, la tendance aux concentrations d'entreprises, phénomène qui, compte tenu de la dimension du pays, n'a d'ailleurs rien pour surprendre. Toutefois il n'est pas exclu que derrière un fatalisme de façade se dissimule une grande satisfaction : celle de voir se constituer des unités suprarégionales à l'intérieur desquelles une "économie de marché" pourrait apparaître sans que la moindre entorse soit faite aux impératifs de la planification. Il est certain qu'en multipliant les intégrations à la fois verticales et horizontales, dont il existe déjà quelques exemples, il deviendrait possible de résoudre des problèmes insolubles jusqu'ici : on finirait par avoir affaire à une constellation de grandes entreprises. Celles-ci, parfaitement comparables à des "holdings" ou "trusts" autonomes, seraient les seules à être soumises aux impératifs du "calcul économique", c'est-à-dire à avoir une gestion financière et un rythme de production imposés par le Plan, à charge pour elles de s'en "débrouiller" avec leurs sous-unités constitutives.

Dès maintenant, le phénomène se fait sentir dans le domaine de l'organisation de la planification et de la direction de l'économie. Ainsi, certains Mi-

nistères techniques court-circuitent les autorités des Républiques fédérées ou régionales pour établir des rapports directs avec les grandes entreprises intégrées par branches. A l'intérieur même de ces Ministères, les bureaux (Glavks) compétents pour ces branches sont mis au régime du "calcul économique", se transformant eux-mêmes de cette manière en superentreprises.

Il n'en demeure pas moins vrai qu'une telle évolution ne peut intéresser toutes les activités, notamment celles qui touchent aux produits de consommation, celles qui sont d'importance purement régionale, sans parler des activités agricoles et de commerce. Dès lors, diverses questions relatives au marché - prix ou liberté de relations d'entreprises à entreprises - ne peuvent être que partiellement résolues par cette méthode, et il en va évidemment de même pour le financement, la rentabilité, la productivité du travail, l'introduction de nouvelles techniques, etc...

Le problème de la formation des prix, qu'on ne peut pas abandonner aux influences d'un marché "anarchique", reste finalement d'une importance majeure dans la perspective d'abondance où l'on entend se situer, au regard de l'efficacité de l'économie. Or, à tous les stades du circuit économique, les prix sont autoritairement fixés de manière à exprimer une valeur correspondant au travail socialement nécessaire pour produire chaque marchandise, y compris les charges de transport et distribution et les impôts. Ainsi relèvent-ils intégralement de la planification à l'échelle fédérale, c'est-à-dire du Gosplan qui détermine la politique à suivre dans ce domaine. Quant à l'établissement des normes de prix et au contrôle de leur respect, il incombe au Comité d'Etat pour les prix, qui agit en étroite liaison avec le Comité d'Etat pour le travail et les salaires.

La règle comporte cependant un certain nombre d'exceptions : ainsi, les prix des articles alimentaires et de consommation courante sont fixés, non au niveau national, mais à celui des Républiques, voire des régions; il existe également des prix saisonniers; pour les nouveaux produits, ceux qui sont fabriqués à l'aide de crédits spéciaux et sur la base de techniques nouvelles, il existe aussi, depuis peu, des prix contractuels qui laissent des marges plus grandes aux entreprises; enfin on a mis à l'étude d'autres critères et d'autres méthodes de définition des prix tels que les "prix par paliers".

En matière de prix, la politique du Gosplan vise à "équilibrer les rapports de production sur la base des normes relatives à la création du surplus de valeur". Dans la pratique, à la notion de coût est substituée celle d'un "prix de production" par rapport auquel est établi un prix de vente permettant un bénéfice normal. Le prix de vente peut donc varier selon les branches, la composition du produit et sa nouveauté. Mais comme, de plus en plus, les entreprises sont censées travailler sur la base du "calcul économique" - c'est-à-dire de la rentabilité - le prix de vente qu'elles se voient fixer a pour elles une grande importance. En effet, depuis la réforme, la rémunération des crédits, élément essentiel des financements de toute nature nécessaires à l'entre-

prise, est assurée par prélèvement sur le bénéfice brut. Ce qui signifie que, de la fixation du prix de vente dépend le taux du "bénéfice net", étant entendu que la moitié de celui-ci va à l'Etat tandis que l'autre moitié constitue l'intéressement du personnel. Or cet intéressement représente, en moyenne, 8 % des salaires du personnel d'exécution et jusqu'à 27 % de celui des dirigeants et cadres supérieurs.

Mais il est bien clair que la fixation des prix n'a pas seulement une incidence au niveau de chaque entreprise : à travers les entreprises, elle touche le rendement de l'économie dans son ensemble, ou au moins d'un certain nombre de branches de production. Il est par conséquent inévitable que le Gosplan intervienne par l'intermédiaire du Comité des prix, pour que soient gommées, ne serait-ce que provisoirement, des disparités susceptibles de nuire à l'équilibre général. Ainsi, est-il arrivé récemment que, pour des raisons de rentabilité, il décide d'élever le prix de vente de certaines matières de base tout en cherchant simultanément à réduire les prix des produits manufacturés pour combattre l'inflation sur le plan national. Voilà d'ailleurs encore un point sur lequel paraît indéniable l'existence de convergences entre régimes économiques différents.

En dépit du maintien de ce système autoritaire de formation des prix ainsi que de la planification de l'économie, on n'hésite pas à affirmer ici que, depuis la réforme, le "marché socialiste" est un "marché réel", sur lequel l'offre et la demande jouent un rôle déterminant, et qu'un bon exemple en est fourni par les relations du type de celles qui existent entre producteurs et commerçants dans le domaine des biens de consommation courante. La chose n'est pas exclue, encore qu'elle mérite sans doute d'être perfectionnée si l'on en juge par les plaintes encore nombreuses des consommateurs quant à la qualité et à l'assortiment des produits.

En revanche, le marché réel reste incontestablement absent dans le domaine des relations interindustrielles du seul fait que le choix des fournisseurs et des clients, loin d'être libre, est dicté par les impératifs du Plan. Dans ces conditions, le stimulant de la concurrence ne peut se faire sentir et le progrès technique en pâtit. Or, comme on l'a vu, les dirigeants de l'économie se préoccupent précisément d'y introduire les nouvelles techniques et les produits nouveaux. Ainsi se trouve posé par contrecoup le problème des relations avec l'Ouest.

LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

UN CONSEIL BIEN DECEVANT. - La session du 23 novembre du Conseil de Ministres des Affaires Etrangères et des Ministres des Finances a tourné court. On attendait un premier débat de fond sur la mise en oeuvre du plan par étapes de réalisation de l'Union économique et monétaire; on attendait un premier échange de vues sur l'avis de la Commission sur la période de transition à accorder aux candidats à l'adhésion; on attendait une discussion sur le vote par la Chambre des Représentants américains du "Mills Bill". La déception fut à la mesure de l'attente, au point que, dans un accès de mauvaise humeur, un diplomate pouvait dire après la réunion : "Les Ministres font perdre leur temps aux Représentants permanents". De fait, le troisième sujet fut purement et simplement rayé de l'ordre du jour, tandis que les deux premiers étaient renvoyés au Comité des représentants permanents avec mission d'étudier et d'approfondir les problèmes, comme à l'ordinaire.

Sur le Rapport Werner et les propositions de la Commission qui en sont dérivées, sur l'Europe économique et monétaire, il n'y eut pas de discussion à proprement parler. Chaque Ministre se contenta d'exprimer son point de vue, sans plus, ce qui, évidemment, ne pouvait rien apprendre à personne. Cependant aucun d'entre eux n'a remis en cause l'idée que l'Union économique et monétaire peut être réalisée d'ici 1980 grâce à un plan par étapes, et c'est finalement la seule conclusion de la réunion. Cette série de "monologues", toutefois, a fait ressortir deux problèmes. Le premier concerne les aspects politiques et institutionnels de la réalisation de l'Union économique et monétaire. Maurice Schumann, le Ministre français, a confirmé que Paris veut précisément éviter pour le moment tout débat politique et institutionnel, et qu'il convient avant tout de se préoccuper du contenu concret d'une première étape du plan. "L'urgent, est de discuter de la première étape, étant entendu qu'il y aura d'autres étapes et qu'à ce moment d'autres problèmes pourront se poser, y compris d'ordre institutionnel... Personne ne peut douter de notre volonté politique ... Le gouvernement français aborde dans un esprit positif la réalisation de l'Union économique et monétaire ... La date du 1er janvier 1971 doit être marquée par l'élaboration des mesures concrètes de la première étape et par la définition en termes généraux des objectifs à atteindre."

Comment définir ces objectifs ? Tel est au fond, le problème. Face à la position française, on a pu relever une attitude moins nette, mais contraire, des Pays Bas, ce qui n'a rien de surprenant. Pour La Haye, c'est dès maintenant qu'il faut décider de ce que sera la phase finale de l'intégration, et en accepter les conséquences politiques. C'est dès maintenant aussi qu'il faut préparer la réforme des Traités Européens. La délégation néerlandaise a fait à la Commission le reproche de n'avoir pas été assez nette sur les objectifs finaux de l'Union.

Entre ces deux extrêmes se sont situées les autres délégations. Aussi bien Bonn que Rome et Bruxelles, finalement, demandent que l'objectif ultime soit, dès à présent, précisé de façon claire "dans ses aspects essentiels". L'écart entre la position française de celle de la majorité des autres pays membres n'est donc pas très important. Peut-être même réside-t-il principalement dans une question de vocabulaire, étant entendu que, le 8 juin dernier, à Luxembourg, les Six ont déjà adopté certaines conclusions intérimaires du "groupe Werner" relatives aux transferts de compétences du plan national au plan communautaire. Reste évidemment la position des Pays-Bas. Il faut noter cependant que l'exposé le plus "dur" a été celui de M. Witteren, le Ministre des Finances, alors que Joseph Luns, le Ministre des Affaires Etrangères, est resté discret, se ménageant sans doute une certaine souplesse pour la suite des discussions.

Le second problème a trait au souci de deux pays - Pays-Bas et surtout Allemagne - de voir progresser parallèlement intégration économique et intégration monétaire. Cela n'est pas nouveau non plus. Le débat entre "économistes" et "monétaristes" n'est pas éteint malgré les multiples démonstrations (notamment celles de la Commission) tendant à prouver que les progrès dans l'ordre économique et dans l'ordre monétaire doivent s'appuyer les uns sur les autres. Comme il l'avait souligné devant le Parlement Européen une semaine plus tôt, Karl Schiller, le Ministre Allemand de l'Economie, a rappelé à plusieurs reprises que le Marché Commun doit devenir une "Communauté de croissance et de stabilité" (l'accent, visiblement, étant mis sur le second impératif). Il existe en fait une sorte de coïncidence entre les intérêts allemands et les intérêts français : le gouvernement de Bonn veut une première étape expérimentale, sans automatisme pour la suite du processus de l'Union, parce qu'il entend qu'au cours de cette première étape chacun démontre que les politiques économiques sont conduites de façon rigoureuse; le gouvernement de Paris veut se concentrer sur une première étape concrète, sans automatisme et sans engagement, parce qu'il souhaite éviter pour le moment tout débat politique et institutionnel.

Enfin, ont déjà percé certains problèmes techniques relatifs au contenu de la première étape. Deux Etats (Pays-Bas et Italie) ont notamment exprimé les plus grandes réserves quant à l'harmonisation des assiettes et des taux de la TVA. Il semble également que le rôle dévolu aux gouverneurs des Banques Centrales des Six soit l'objet de certaines contestations, en particulier pour des raisons constitutionnelles propres à certains Etats membres.

Au total, il appartient maintenant aux Représentants permanents de préparer les discussions ministérielles des 14 et 15 Décembre, dont on parait croire qu'elles pourront déboucher sur des décisions concrètes. Ce pourrait, à tout le moins, être le cas pour l'achèvement du Plan Barre. Les discussions qui ont eu lieu la semaine dernière sur l'instauration d'un mécanisme de concours financier à moyen terme ont permis de supprimer la plupart des dernières difficultés. Ce chapitre serait adopté en même temps que les objectifs économiques à moyen terme (1971-1975) concernant, pays par pays, le PNB, les prix, l'emploi

et les comptes extérieurs.

Quant à la préparation de la négociation avec la Grande-Bretagne, elle s'est trouvée réduite à sa plus simple expression, c'est-à-dire la présentation orale, par Jean François Deniau, de l'avis de la Commission sur la période de transition à accorder aux candidats : cette période doit être unique et d'une durée de cinq ans. Il convient de noter que l'orateur n'a nullement fait allusion à la possibilité de prévoir une période de transition plus longue pour le financement des dépenses européennes. Aucune délégation n'a pris la parole après cet exposé. Le document de la Commission est encore à l'étude dans les capitales, a-t-on dit, et le dossier a été renvoyé au Comité des Représentants permanents avec mission, si possible (ce que personne ne croit), de préparer une décision pour le 8 décembre, jour de la prochaine session ministérielle CEE-Grande Bretagne.

La discussion entre les Représentants permanents s'est d'ailleurs engagée aussitôt et, d'entrée, le Représentant néerlandais a demandé une période de transition plus longue au profit de la Grande-Bretagne dans le domaine financier. Rien que de très prévisible. Le débat est ouvert entre les Six, et il est douteux qu'il puisse être conduit à son terme en une semaine.

Il convient enfin de signaler que le Conseil a adopté le texte d'un mandat de négociation confié à la Commission pour conclure avec l'Argentine un accord commercial non préférentiel. Ce mandat contient essentiellement des instructions en ce qui concerne la viande bovine, principal souci des exportateurs argentins.

LE PROTECTIONNISME AMERICAIN.- Le Conseil n'a finalement pas débattu des relations commerciales avec les Etats-Unis, malgré le vote du "Mills Bill" par la Chambre des représentants américains. A vrai dire, il n'avait rien à ajouter à l'avertissement lancé à Washington lors de la session de la fin du mois d'octobre. Cependant, Rolf Dahrendorf, Commissaire responsable des Relations extérieures, a annoncé la semaine dernière que la Commission avait décidé de constituer en son sein un groupe spécial chargé de suivre l'évolution des tendances protectionnistes américaines et d'étudier des mesures garantissant les intérêts de la Communauté : "Nous ne voulons pas nous lancer dans une stratégie de litige, mais plutôt rechercher toutes les possibilités d'éviter un recul dans la libération du commerce mondial".

Rolf Dahrendorf pense que la Communauté pourra réagir, si c'est nécessaire. Mais pour le moment, il considère qu'il faut éviter de donner l'impression de faire pression sur le Sénat américain, qui doit encore débattre des mesures protectionnistes. Par ailleurs, il s'est déclaré convaincu qu'un accord entre les Etats-Unis et le Japon est possible dans le secteur textile, sans nier qu'un tel accord puisse avoir des conséquences pour le marché européen.

LES NEGOCIATIONS AVEC LES PAYS DE L'AELE.- La Communauté a rencontré le 24 novembre les délégations ministérielles de la Finlande, du Portugal et de l'Islande, qui sont membres de l'AELE et, comme la Suède, la Suisse et l'Autriche, n'ont pas demandé leur adhésion, mais veulent néanmoins établir avec les Six des relations particulières. Cette prise de contact fait suite à l'audition, le 10 novembre, des délégations de Berne, Stockholm et Vienne.

Comme ces dernières, la Finlande, le Portugal et l'Islande ont demandé que ne soient pas rétablies de frontières douanières entre les membres de l'AELE qui adhéreront à la CEE, et ceux qui resteront au dehors. De la même façon, ils ont souligné que les accords d'adhésion et les arrangements spéciaux devraient entrer en vigueur à la même date. En dehors de cela, il n'existe guère de points communs entre l'Autriche, la Suède, la Suisse d'une part et le Portugal, la Finlande et l'Islande d'autre part. Les premières sont des "maximalistes" sur le plan économique; les seconds ont en fait surtout des problèmes d'échanges.

Pour la Finlande, la situation est assez claire. Il n'est pas question que ce pays - "obligatoirement neutre" - soit lié aux décisions de la Communauté ou à ses institutions. Il doit conserver son entière indépendance, nécessaire à l'équilibre et à la paix en Europe. Reste à trouver des arrangements permettant le développement de son commerce (y compris d'ailleurs avec les pays de l'Est, notamment l'URSS). Pour l'Islande, il s'agit avant tout de régler le problème des exportations de poissons vers la Communauté élargie, exportations dont dépend largement l'économie de ce pays. Quant au Portugal, il a réclamé une association classique et envisage, au-delà des échanges de produits industriels, de participer à la politique agricole, au droit d'établissement, à la politique sociale ou à celle des transports. Il apparaît en fait que Lisbonne songe à un accord similaire à celui qui a été conclu entre la Turquie et la Communauté. Mais il ne fait pas de doute que, comme c'est le cas de l'Espagne, et pour des raisons politiques, les Six n'accepteront pas de faire bénéficier le Portugal de l'accord de nature politique qu'est l'Association.

Des conversations exploratoires vont s'ouvrir, sans doute au mois de janvier, entre la Commission et ces trois pays.

CONSEIL DE MINISTRES DES AFFAIRES SOCIALES.- Les Ministres des affaires sociales des Six ont pris deux décisions importantes : celle de rénover le Fonds Social européen et celle de créer au niveau communautaire un Comité permanent de l'emploi groupant les partenaires sociaux.

La réforme du Fonds Social avait été prévue au "Sommet" de La Haye. Il s'agit de transformer ce qui n'était qu'une caisse de remboursement d'opérations nationales en un outil efficace d'une politique de l'emploi européenne, partie intégrante de la politique économique d'ensemble. Le Fonds "new look" pourra entrer en activité fin 1971,

son financement fera l'objet de prévisions tri-annuelles dans le cadre des programmes budgétaires de la Communauté, et il pourra intervenir de deux façons :

- 1°) Lorsque l'emploi sera affecté par des mesures prises au niveau communautaire et qu'il importera de faciliter la reconversion technique et géographique de la main d'oeuvre. Les deux exemples les plus communément cités dans ce domaine sont l'application du Plan Mansholt à l'agriculture et la résorption de difficultés dans le secteur textile en raison de libéralisation des importations.

- 2°) Lorsque des poches de chômage structurelles ou régionales, ou des besoins spécifiques de main d'oeuvre constitueront un obstacle au "développement harmonieux" du Marché Commun.

Le Comité permanent de l'emploi avait été réclamé par les partenaires sociaux lors de la conférence tripartite qui s'est tenue à Luxembourg en avril dernier. Il sera consulté par le Conseil de Ministres sur tous les problèmes relatifs à la main d'oeuvre et à l'emploi. Il comprendra 18 représentants du patronat (dont 4 pour les organisations agricoles et 3 pour les entreprises publiques) et autant de représentants des travailleurs, soit 9 pour la Confédération Européenne des Syndicats libres, 4 pour la Confédération Mondiale des travailleurs (syndicats chrétiens), 2 pour la CGT-CGIL (association des Syndicats communistes français et italiens), 1 pour la Confédération Générale des Cadres, 1 pour la CFTC française, 1 pour le D.A.G. (syndicat chrétien allemand d'employés). On prévoit qu'il pourra siéger dès le début 1971.

LES MINISTRES DE L'AGRICULTURE ETUDIENT LES PRIX ET LES STRUCTURES. - Les Ministres de l'agriculture ont "fait retraite" le 1er décembre au Château de Val Duchesse, dans la banlieue de Bruxelles, pour procéder à un examen d'ensemble de la politique agricole commune. Pratiquement, ils devaient enfin entrer dans le débat de fond que constitue la mise en place dans la Communauté d'une véritable politique de réforme des structures de production, seul moyen d'assurer aux agriculteurs une amélioration de leurs conditions de vie, ce qui n'a jamais pu être obtenu par des relèvements successifs des prix.

LES IMPORTATIONS SIDERURGIQUES EN PROVENANCE DES PAYS A COMMERCE D'ETAT. - Les experts des six pays membres sont tombés d'accord pour proposer aux gouvernements une libération progressive de ces importations, qui sont soumises depuis 1963 à une limitation quantitative accompagnée d'une interdiction des ventes par alignement sur les prix offerts par les exportateurs des pays à commerce d'Etat. Cette libération sera progressive, c'est-à-dire qu'elle se limitera provisoirement à quatre groupes de produits : demi-produits de laminage et de forge, coils et lingots d'acier. Cette nouvelle réglementation, qui est conforme à l'orientation présente des politiques

commerciales des pays membres vis-à-vis des pays de l'Est et qui, en même temps, tient compte des exigences particulières du marché de l'acier, entrera en vigueur, sous réserve de son homologation par le Conseil, le 1er janvier 1971. Pour les autres produits, le contingentement restera provisoirement en vigueur.

En raison de la sensibilité particulière du marché de l'acier, sur lequel des sur-offres relativement faibles peuvent entraîner des chutes de prix considérables, la Commission a proposé aux Etats membres qu'ils s'engagent à appliquer en cas de besoin une procédure rapide pour la réinstauration de la limitation quantitative des importations concernant les produits devant être libéralisés. Cette question sera examinée début 1971.

STATUT DU PERSONNEL SCIENTIFIQUE. - La Commission a approuvé, sous réserve de la consultation du Comité du statut, une proposition de modification du statut du personnel scientifique employé dans les différents établissements du Centre Commun de Recherches. Ce personnel est actuellement placé sous les mêmes règles que l'ensemble des fonctionnaires européens. Or, selon les experts, la réorganisation envisagée du CCR ne saurait s'opérer de manière efficace que si une plus grande mobilité est donnée au personnel scientifique, ce qui ne peut se concevoir dans le cadre du statut actuel.

La Commission a donc proposé une modification qui laisserait aux intéressés le choix entre trois possibilités : soit rester sous le régime actuel; soit démissionner à la faveur du régime spécialement favorable du "volontariat" qui avait déjà été appliqué lors de la fusion des trois Exécutifs; soit - et c'est la formule à la généralisation de laquelle la Commission souhaite aboutir - accepter un contrat de travail sur la base duquel les chercheurs affectés au CCR gagneront en augmentations de traitement ce qu'ils risquent de perdre en sécurité. Cependant la Commission ne défendra ces propositions devant le Conseil que si celui-ci est disposé à adopter dans les meilleurs délais un nouveau programme pluriannuel de recherches d'Euratom. En effet à ses yeux, la politique commune de la recherche, la réorganisation du CCR, la modification du statut des chercheurs en vue de leur conférer une plus grande mobilité en les défonctionnalisant, et l'acceptation d'un nouveau programme pluriannuel de recherches, constituent un ensemble cohérent.

Le personnel du CCR, pour sa part, ne se montre pas satisfait par ces propositions, dans lesquelles il voit "un essai de démantellement" du CCR. C'est pourquoi il s'est mis en grève.

E U R O F L A S H

- P. 17 - ASSURANCES - Allemagne: GENERAL EUROPA ouvre une succursale à Munich. Belgique: HOLLANDSCHE SOCIETEIT VAN LEVENSVERZEKERINGEN ouvre une succursale à Bruxelles. France: Création de FRANCE ROUTE ASSISTANCE; LA REUNION FRANCAISE absorbe LA SECURITE. Italie: Réorganisation de LLOYD ADRIATICO.
- P. 18 - AUTOMOBILE - Japon: Une licence "Wankel" pour SUZUKI MOTOR. Suisse: DAIMLER BENZ transforme en filiale de vente une filiale de portefeuille.
- P. 19 - BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS - Allemagne: BOUWBEDRIJF SMEYER s'installe à Düsseldorf; AANNEMINGSBEDRIJF BOONEN ferme sa succursale de Tüddern. Belgique: MICROTHERM EUROPA est à capital britannique. France: Création de CONSORTIUM D'ENTREPRISES & DE REALISATIONS; Concentrations au profit de FRANCAISE D'ENTREPRISES DE DRAGAGES, de PLATRIERE DE TAVERNY, de CERAMIQUES DU BEAUVAISIS et d'INDUSTRIELLE & COMMERCIALE DES MARBRES; Une fusion donne naissance à DERVILLE MARBRES FRANCAIS. Italie: Concentration au profit de DOMUS AMBROSIANA; Quatre filiales immobilières pour FELICE RUSCONI. Japon: Association franco-japonaise dans ANDO COIGNET PREFAB. Pays-Bas: Une filiale de promotion pour WESTLAND-UTRECHT HYPOTHEEKBANK; A.W. GROENENDIJK passe sous le contrôle de KON. NED. HEIDEMIJ.
- P. 21 - CAOUTCHOUC - Allemagne: MAPA-FIT développe sa filiale de Cologne.
- P. 22 - CHIMIE - Allemagne: BORDEN s'installe à Francfort; Création de SOLVAY ORGANIT-BAUELEMENTE; Les apports de THYSSEN, MANNESMANN et GELSENBERG à G.M.T. CHEMIE-BETEILIGUNG. France: KAWECKI BERYLCO INDUSTRIES prend 49 % dans MAPREN; PEINTURES GAUTHIER absorbe trois affaires; Concentration au profit de PROGIL. Italie: PROCTER & GAMBLE ferme sa filiale de Pomezia. Pays-Bas: CALDIC CHEMIE est d'origine allemande. USA: Réorganisation des intérêts de B.A.S.F. Union Sudafricaine: NAARDEN négocie le rachat de BARNETT & FOSTER. USA: AKZO négocie la reprise des intérêts chimiques d'ARMOUR & C°. Yougoslavie: Licences INDUSTRIE VERNICI ITALIA-NA pour DUGA.
- P. 25 - COMMERCE - Autriche: Nouvelle simplification des intérêts de QUELLE. France: C.N.I. INC. s'installe à Paris; SANAL absorbe MIELLE-CAILLOUX; Concentration au profit de GALERIES MODERNES.
- P. 26 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Allemagne: NEWAGE ENGINEERS s'installe à Hambourg, et APPAREILLAGE THERMOFLEX à Wuppertal; CROUZET développe sa filiale de Düsseldorf; Concentration DOMINITWERKE/CEAG; RUHRKOHLE prend 50 % dans STEAG. Australie: Association HAZEMEYER/LINDETEVES-JABOBERG. France: Association franco-suisse dans MULTI-CONTACTS FRANCE; LEROY-

SOMER absorbe CIDMA; Simplification des intérêts d'EXCEL BOWLING; Les apports d'ALCATEL, d'ERICSSON et de CONTINENTALE EDISON à CIT-ALCATEL. Italie: WESTINGHOUSE ELECTRIC acquiert d'OFFICINE GALILEO une participation dans sa filiale argentine.

- P. 29 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne: ULTRASONIC MACHINES s'installe à Wiesbaden; A. SCHWARZ est à capital autrichien; PRESSWERK STAUFEN passe sous contrôle autrichien; ROAMER WATCH développe sa filiale de Hanovre; DIAG prend 9 % dans DEUTSCHE BABCOCK & WILCOX; Les apports de KRUPP à BAYERISCHE BERG-HÜTTEN- & SALZWERKE; OSTERTAG-WERKE passe sous le contrôle de GIESECKE & DEVRIEND; TENNECO cède deux filiales à GEBR. STUMM; SCHÖN & CIE prend 50 % dans J. SANDT. Autriche: JUNGHEINRICH développe sa filiale de Vienne. Belgique: Association franco-belge dans SIT BELGIQUE; Association helvète-néerlandaise-belge dans H.T.M. EUROPE. France: HOBEMA FRANCE et COMMERCIALE DES OUTILS WOLF sont à capital allemand et ATELIERS DE CONSTRUCTIONS MECANIKES REUNIS à capital belge; Les apports de CONTINENTALE DE MATERIEL DE TRAVAUX PUBLICS à MECANIQUE DE VILLEURBANNE; Concentration au profit de FORGES & ATELIERS DE MEUDON; ETS PAIN passe sous le contrôle de DE DIETRICH. Grande-Bretagne: VULKAN-POWER TRANSMISSION (U.K.) est d'origine allemande; Une licence FILTAC pour ALLSPEEDS. Italie: AMBAC INDUSTRIES s'installe à Castenedolo; LIPPERT ITALIANA et GOLDE ITALIANA sont à capital allemand; Association BORLETTI/SEMEL dans PRECISIONE; TERMO-SERVICI INDUSTRIALI est filiale de HUDSON ITALIANA. Japon: Une licence LOHMANN & SOLTERFOHT pour SUMITOMO MACHINERY.
- P. 34 - CUIR - USA: Association italo-américaine dans ROSSI SHOE.
- P. 34 - EDITION - Allemagne: Association italo-américaine dans MONDADORI-McNALLY. France: HACHETTE prépare la prise de contrôle d'EDITIONS RADIO; Association franco-belge dans EDDIE. Grande-Bretagne: Association italo-germano-néerlandaise dans EUROFFSET. Italie: Concentration au profit d'EDITRICE INTERNAZIONALE.
- P. 35 - ELECTRONIQUE - Allemagne: SILICONIX s'installe à Stuttgart; CARROLL & C° est d'origine américaine. France: Création de PROMOTOUR-INFORMATIQUE; Transformation de RADIOSTAL en BADIN-CROUZET; Réorganisation de certains intérêts de HONEYWELL; Les apports de DAFSA à FRANCAISE POUR LE TRAITEMENT DES INFORMATIONS FINANCIERES. Italie: Une licence GENERAL ELECTRIC pour PIGNONE SUD; I. M. S. AG ferme sa filiale INTERDATA. Pays-Bas: Les accords NED. MIDDENSTANDBANK/I. C.U.
- P. 38 - EMBALLAGE - Belgique: HOUTINDUSTRIE ROYER est à capital néerlandais.
- P. 38 - ENGINEERING - Pays-Bas: Association TRACTION & ELECTRICITE/NEDERHORST dans IPRON.

- P. 38 - FINANCE - Allemagne: PROMODATA s'installe à Francfort; FIDES UNION FIDUCIAIRE transforme en filiale sa succursale de Düsseldorf; Association BAYERISCHE VEREINSBANK/BANKHAUS FRIEDRICH SIMON dans SIMON-BANK & BAYERISCHE VEREINSBANK. Belgique: BELGIAN LEASING est filiale de FINANCIERE IPPA; Transformation de BANQUE COMMERCIALE DE LIEGE en société de portefeuille. France: SUEZ et B.N.P. préparent la création de CODETEL; Changement de contrôle sur COMPTOIR DES ENTREPOTS & MAGASINS GENERAUX; Concentrations au profit de CREDIT UNIVERSEL, CIE BANCAIRE, SOFINCO, CREDIT FRANCAIS et BANQUE DE L'INDOCHINE; BANQUE FERNAND DE DROUAS se transforme en FINANCIERE DE DROUAS; Une filiale de service pour BANQUE DE L'ENTREPRISE; Les apports de SUEZ et d'UNION FINANCIERE & MINIERE à L'ABEILLE; BONNASSE FRERES absorbe BANQUE MARSEILLAISE D'ESCOMPTE. Italie: BANCA PROVINCIALE DI DEPOSITI passe sous le contrôle d'ISTITUTO BANCARIO SAO PAOLO; Expansion de DISTRIBUZIONE VALORI. Luxembourg: Association helvète-italienne dans OIL CHEMICALS & TRANSPORT FINANCE; REA BROTHERS prend le contrôle de RANDOLPH CORP. INTERNATIONAL; Création de GEROLUX et d'IMMOGEST. Pays-Bas: Association américano-italo-luxembourgeoise dans IMPERIAL-TRANS-EUROPE.
- P. 43 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne: SCANA HOLDING développe sa filiale de Bad Honnef; CARL FUNKE prend le contrôle de GETRÄNKE BECKER. Autriche: EUGEN FENYVESI VERTRIEBS est d'origine allemande. Belgique: JOS. SCHLITZ BREWING ferme sa filiale de Ghlin. France: Concentrations au profit de LESIEUR-SODEVA et de GENERALE DE PANIFICATION. Italie: Nouvelle filiale alimentaire pour BASSETTI; Concentration au profit d'ERIDANIA. Pays-Bas: ANGLO-CONTINENTAL BREWERIES est filiale de BASS CHARRINGTON; Les apports de HEINEKENS à NUTRICIA; DER NED. BAKKERIJ prend le contrôle de D' BLAAUWE MOLEN; Concentration J.J. MELCHERS WZ./POLLENS. Suisse: DENIS FRERES s'installe à Bâle.
- P. 46 - METALLURGIE - Belgique: PREMETS appartient à DAVUM; Création de TELECABLE. France: Association franco-belgo-luxembourgeoise dans LORRAINE DE COKEFACTION; Les accords NIPPON KOKAN/PROVENCALE DES ATELIERS TERRIN; Concentrations au profit de J. BOCUZE & CIE, LA CABLERIE FRANCAISE et CABLES DE LYON ALSACIENNE. Italie: GENERAL CABLE développe sa filiale de Cagliari; C.I.S.A. SUD est filiale de MERLONI.
- P. 48 - MINES - France: MINERALIA est originaire du Liechtenstein.
- P. 48 - PAPIER - Allemagne: BEGHIN s'installe à Mülheim. France: DROPSY absorbe PAPETERIES DU FOREZ.
- P. 49 - PETROLE - France: Concentration au profit de MOBIL OIL FRANCAISE. Italie: BRITISH PETROLEUM développe sa filiale de Milan.
- P. 49 - PHARMACIE - Autriche: Association néerlandaise-allemande dans G. B. -SCHERING.

- P. 49 - PUBLICITE - Belgique: U. C. B. -UNION CHIMIQUE se défait de ses intérêts dans PUBLI-SYNTHESE & R. L. DUPUY. France: INTER-PLANS-PUBLI-ACTIONS prend 50 % dans OPTA. USA: Les accords INTERMARCO/D. M. I. -D'ARCY-MAC-MANUS-INTERMARCO.
- P. 50 - TEXTILES - Allemagne: KAUSIK IMPORT est à capital indien. Belgique: MARLYN-FORMCRAFT OF BELGIUM est filiale de GENESCO. France: Les apports d'ALBERT MASUREL & CIE à DESCAMPS-DEMEESTERE; Concentration au profit de MOTTE-BOUSSUT. Italie: FILBER est filiale de LEGLER & C°; SARACEN (ITALY) appartient à CARRINGTON & DEWHURST; TEXTIEL INDUSTRIES ANDEX s'installe à Florence; Association LANEROSI/SNIA VISCOSA/CHATILLON dans SARTEX; Concentration au profit de MANIFATTURA DI SETTALA. Pays-Bas: KON. NED. TEXTIEL UNIE fusionne deux filiales.
- P. 53 - TOURISME - France: HOTELIERE & TOURISTIQUE P. L. M. -ORLY appartient au groupe ROTHSCHILD; Concentration au profit d'INTERNATIONALE EUROPCARS. Pays-Bas: CARANSA & C° prend le contrôle d'HOTELMIJ. SCHILLER.
- P. 53 - TRANSPORTS - Allemagne: RHEIN-ELBE est d'origine néerlandaise; Association germano-néerlandaise dans TRANSLABET. Belgique: UNIVERSAL CARRIERS est filiale de SANIPAR. France: Concentrations au profit de SAGA et de LEDUC.
- P. 54 - DIVERS - Allemagne: INTERCOINS MÜNZEN & MEDAILLEN (négoce de médailles) est à capital italien; FECUNDA (animaux de laboratoires) ouvre une succursale à Bensberg. Espagne: Association belgo-espagnole dans ECOFIBER IBERICA (équipements de sports nautiques).
-

ASSURANCES

(589/17) Le groupe d'assurances de Trieste LLOYD ADRIATICO DI ASSICURAZIONI & RIASSICURAZIONI SpA s'apprête à : 1° doubler son capital à Li. 1 milliard pour financer son expansion; 2° absorber la société immobilière SITADRIA-STA INCREMENTO TURISTICO ADRIATICO SpA, dont le capital a été porté à Li. 0,5 milliard en 1968 et qui est propriétaire de terrains touristiques sur la côte Adriatique.

Neuvième compagnie d'assurances d'Italie avec quelque Li. 22,01 milliards de primes encaissées en 1969, LLOYD ADRIATICO coiffe plusieurs sociétés spécialisées : LAV-LLOYD ADRIATICO DI ASSICURAZIONI VITA' SpA (créée en 1968 au capital de Li. 0,5 milliard), STA FINANZIARIA ADRIATICA SpA, LLOYD YACHTING SERVICE SA, ASA-AUTOSERVIZI ADRIATICI SpA, etc ...

(589/17) Quatorze groupes ou compagnies d'assurances français ont présidé à la création à Paris de la société d'aide et d'assistance aux utilisateurs d'automobiles STE FRANCE ROUTE ASSISTANCE SA (capital initial de F. 5 millions), que préside M. Paul Hatinguais..

Il s'agit de : GROUPE D'ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE SA, UNION DES ASSURANCES DE PARIS-U.A.P. SA (cf. n° 577 p.33), LA PRESERVATRICE I.A.R.D. SA (affiliée pour respectivement 13,26 % et 28,5 % à la précédente et à la BANQUE WORMS & CIE SA - cf. n° 581 p.19), LE SECOURS SA (cf. n° 506 p.28), LA PATERNELLE SA (cf. n° 578 p.38), MUTUELLE GENERALE FRANCAISE ACCIDENTS (cf. n° 570 p.30), ANCIENNE MUTUELLE-STE D'ASSURANCES A FORME MUTUELLE A COTISATION FIXE CONTRE LES ACCIDENTS & AUTRES RISQUES (cf. n° 479 p.18), GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES, L'ABEILLE SA, CIE GENERALE D'ASSURANCES SA (groupe "DROUOT" - cf. n° 540 p.14), LE NORD I.A.R.D. (groupe "CHEGARAY" - cf. n° 558 p.18), STE D'ASSURANCES MUTUELLES DE LA SEINE & DE SEINE & OISE, LA CONCORDE SA (groupe de Rome ASSICURAZIONI GENERALI DI TRIESTE & VENEZIA SpA) et EUROP ASSISTANCE, filiale 40/32/6 de la précédente, de la CIE CONTINENTALE D'ASSURANCES SA et de la REGIE NATIONALE DES USINES RENAULT SA (cf. n° 581 p.46).

(589/17) Affiliée notamment pour 27 % au groupe CHARGEURS REUNIS SA (cf. n° 587 p.41), la compagnie LA REUNION FRANCAISE-STE D'ASSURANCES & DE REASSURANCES SA (Paris) prépare l'absorption de son homologue LA SECURITE SA-CIE D'ASSURANCES MARITIMES & TERRESTRES SA (Paris) qui, au préalable, aura fait apport de son portefeuille de contrats d'assurances terrestres au groupe U.A.P.-UNION DES ASSURANCES DE PARIS SA (cf. supra).

En rémunération d'actifs estimés (nets) à F. 13,6 millions, la compagnie absorbante portera son capital à F. 9 millions et elle accueillera comme nouveaux actionnaires U.A.P. ainsi que les groupes SUN ALLIANCE & LONDON INSURANCE LTD de Londres (cf. n° 529 p.15) et LE SECOURS SA de Paris (cf. supra), actionnaires respectivement majoritaire et minoritaire de la société absorbée.

(589/18) Animée par MM. J.M. Casanova-Gonzales et P.L. Poch-Casademunt, la firme espagnole de courtage d'assurance et réassurances GENE-RAL EUROPA SA-GESA (Barcelone) a ouvert à Munich une succursale que dirige M. Gerhard Zimmerman.

(589/18) Filiale du groupe d'assurances d'Amsterdam DELTA LLOYD VERZEKERINGSGROEP N.V. (anc. DELTA VERZEKERINGSGROEP N.V. - cf. N° 519 p. 18), la compagnie HOLLANDSCHE SOCIETEIT VAN LEVENSVZERKERINGEN N.V. (cf. N° 541 p. 17) s'est dotée à Bruxelles d'une succursale dont le fondé de pouvoirs est M. Valere Croes.

AUTOMOBILE

(589/18) Le groupe automobile et de mécanique lourde DAIMLER BENZ AG de Stuttgart-Untertürkheim (cf. N° 588 p. 31) a renforcé ses intérêts commerciaux en Suisse en transformant en filiale de vente, sous le nom de HANDELSGESELLSCHAFT FÜR DAIMLER-BENZ ERZEUGNISSE AG de Zurich (seconde du nom - cf. N° 586 p. 19), sa filiale de portefeuille STERNIDA AG (Zug) après en avoir quadruplé le capital à FS 0,2 million et l'avoir placée sous la présidence de M. Joachim Zahn.

Le groupe allemand a récemment installé à Zurich une filiale financière et de leasing, DAIMLER BENZ FINANZ AG, et il y contrôle également la société de portefeuille DAIMLER-BENZ HOLDING AG (anc. HANDELSGESELLSCHAFT FÜR DAIMLER-BENZ ERZEUGNISSE AG, première du nom), qui a le contrôle direct d'une autre filiale de portefeuille et crédit récemment créée à Luxembourg, DAIMLER-BENZ FINANZ-HOLDING SA.

(589/18) Membre du groupe VOLKSWAGENWERK AG (Wolfsburg), le constructeur AUDI NSU AUTO UNION AG de Neckarsulm (cf. N° 586 p. 19) a accordé la licence non exclusive du moteur rotatif "Wankel" de 20 à 60 CV au groupe japonais SUZUKI MOTOR C° LTD d'Hamamatsu (cf. N° 377 p. 24) et son montage sur motocyclettes.

Second producteur de motocycles au Japon (500.000 unités/an) après HONDA MOTOR C° LTD de Tokyo (cf. N° 576 p. 16), SUZUKI est la quatrième entreprise japonaise à être licenciée du moteur Wankel et la 21ème dans le monde.

BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

(589/19) Membre du groupe de Glasgow WILLIAM BAIRD & C° Ltd (cf. N° 513 p. 31), la firme britannique de matériaux d'isolation thermique et phonique MICROPORE INSULATION LTD (Kidderminster/Worcs.) a constitué à Bruxelles la société de vente MICROTHERM EUROPA N.V. (capital de FB 610.000), dont elle partage le contrôle avec sa filiale SPECTAR ENGINEERING LTD (Kidderminster).

(589/19) L'entreprise néerlandaise de génie civil BOUWBEDRIJF SMEYER N.V. (Laren/N.H.) s'est donnée à Düsseldorf une filiale commerciale et de construction, EKONORM BAAUNTERHEHMUNG SMEYER GmbH (capital de DM 20.000), gérée par son propre directeur, M. Stoffer Smeijer.

(589/19) Le groupe français de constructions préfabriquées en béton SA CONSTRUCTIONS EDMONT COIGNET SA (cf. N° 548 p. 20) a négocié une coopération industrielle à Tokyo avec le groupe ANDO KENSETSU K.K. - ANDO CONSTRUCTION C° LTD pour l'utilisation de ses procédés au Japon.

Le cadre en sera une filiale 40/30, ANDO COIGNET PREFAB LTD (capital autorisé de ¥ 600 millions), qui sera opérationnelle en 1972 et où les fondatrices auront pour partenaire (30 %) le groupe d'Osaka NICHIMEN C° LTD (cf. N° 560 p. 28).

(589/19) Le groupe cimentier français POLIET & CHAUSSON SA - affilié à la CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA à travers l'OMNIUM DE PARTICIPATIONS FINANCIERES & INDUSTRIELLES SA (cf. N° 578 p. 19) - va simplifier ses structures à Paris en faisant absorber la STE PLATRIERE DE TAVERNY & BESSANCOURT SA (cf. N° 577 p. 15), dont les actifs ont été évalués (bruts) à F. 14,9 millions, par son affiliée (36,8 %) SA DE MATERIEL DE CONSTRUCTION SA (cf. N° 541 p. 17).

Celle-ci, qui négocie par ailleurs l'absorption de sa filiale quasi-absolue PLATRIERES DE SAINT-NICAISE SA (cf. N° 463 p. 19), portera en conséquence son capital à F. 8,7 millions.

(589/19) La WESTLAND-UTRECHT HYPOTHEEKBANK N.V. d'Amsterdam (cf. N° 577 p. 33) a créé à son siège une filiale de promotion et financement immobilier, WESTLAND-UTRECHT PROJECTONTWIKKELING N.B. (capital de Fl. 10 millions, libéré de 20 %), que dirige M. A.G.M. Schenk.

Née en 1969 de la concentration des banques hypothécaires UTRECHTSCHHE HYPOTHEEKBANK N.V. (Utrecht) et WESTLANDSCHE HYPOTHEEKBANK N.V. (La Haye), la fondatrice s'est assurée récemment par offre publique le contrôle à Amsterdam de l'établissement de crédit FRIESLAND-HOLLAND BANK N.V.

(589/20) Affiliée pour près de 25 % au groupe LA PATERNELLE (cf. supra p. 17), l'entreprise française de sciage, façonnage et commerce de marbre, pierre et granit STE INDUSTRIELLE & COMMERCIALE DES MARBRES S.I.C.M. SA (Pantin/Seine-St-Denis) a négocié l'absorption de son homologue STE MARBRES, PIERRES & GRANIT M.P.G. SA (Buxy/S. & L.). Transformée en STE INDUSTRIELLE & COMMERCIALE DES MARBRES, PIERRES & GRANITS SA, elle portera son capital à F. 6,3 millions en rémunération d'actifs évalués (bruts) à F. 7,8 millions.

(589/20) Une concentration s'est effectuée à Milan entre les entreprises associées de construction et restauration immobilière DOMUS AMBROSIANA SpA et ROVAGNASCO DIECI SpA (présidées l'une et l'autre par M. Davide Grossi) au profit de la première, dont le capital a été porté à Li. 450,6 millions.

(589/20) Le groupe d'Arnhem KON. NED. HEIDEMIJ. N.V. - N.K.H.M. (cf. N° 585 p. 17) s'est assuré le contrôle à Heerlen, à travers sa filiale N.V. IMLO-INTERNATIONALE MIJ. VOOR LANDBOUWKUNDIGE ONTWIKKELING N.V. (cf. N° 577 p. 17), de l'entreprise d'engineering et architecture industrielle et immobilière ARCHITECTEN- & INGENIEURS ASSOCIATIE A.W. GROENENDIJK N.V. (A.I.A.), qui occupe une quarantaine de personnes.

(589/20) Récemment décidée (cf. N° 579 p. 19), la fusion des entreprises françaises de marbrerie, peinture en bâtiment et exploitation de carrières ETS DERVILLE SA (Paris) - affiliée notamment à la STA INDUSTRIALE MARMI D'ITALIA-SAMI (Rome)- et LES MARBRES FRANCAIS SA (Jeumont/Nord) a donné naissance à la firme DERVILLE MARBRES FRANCAIS SA (capital initial de F. 100.000), que préside M. Bernard de Barral et qui est appelée à recevoir les actifs de ses deux fondatrices.

(589/20) Le groupe cimentier italien INDUSTRIA CEMENTI FELICE RUSCONI SpA (Caravate/Varese), qui réalise avec 200 personnes un chiffre d'affaires annuel de Li. 2 milliards environ, a créé auprès de sa succursale à Milan quatre affaires immobilières : FRALUMANO SpA et IMMOBILIARE MARINELLA SpA (capital de Li. 50 millions chacune), IMMOBILIARE CRISTINA SpA (Li. 100 millions) et IMMOBILIARE ALMAPINI SpA (Li. 150 millions).

(589/20) Les sociétés françaises ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS ANDRE & MAX BREZILLON SA (Noyon/Oise), URBAINE DE TRAVAUX SA (Viry-Chatillon/Seine-et-Marne), ENTREPRISE GENERALE DE TRAVAUX PUBLICS ARMAND MARC & FRERES SA (Brest/Finistère) et STE IMMOBILIERE & FINANCIERE DES ENTREPRISES BEUGNET SA (Arras/P. de C.) - holding du groupe STE NOUVELLE DES ENTREPRISES BEUGNET SA - ont formé une filiale commune à Paris, CONSORTIUM D'ENTREPRISES & DE REALISATIONS-C.E.R. (capital de F. 1 million), que préside M. René Marc.

(589/21) Affiliée pour 20 % à la BANQUE DE L'INDOCHINE SA (cf. N° 587 p. 34) et pour 5,69 % à la BANQUE WORMS & CIE SA (cf. N° 580 p. 40), la STE FRANCAISE D'ENTREPRISES DE DRAGAGES & DE TRAVAUX PUBLICS SA de Paris (cf. N° 572 p. 21) prépare l'absorption de ses filiales quasi-absolues ENTREPRISES DE GRANDS TRAVAUX HYDRAULIQUES SA (actifs estimés, bruts, à F. 44 millions) et REGIE GENERALE DE CHEMINS DE FER & TRAVAUX PUBLICS SA (F. 181,8 millions). Elle portera ensuite son capital, préalablement réduit à F. 13,7 millions, à F. 14,2 millions.

FRANCAISE DE DRAGAGES avait récemment négocié avec les actionnaires de la REGIE - à savoir OMNIUM DE PARTICIPATIONS FINANCIERES & INDUSTRIELLES SA (groupe CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA - cf. N° 586 p. 33) pour 26,6 %, BANQUE OTTOMANE SA de Paris et Londres (cf. N° 562 p. 30) pour 8,7 % et BANQUE DE L'INDOCHINE pour 7,2 % (cf. N° 561 p. 27) - la transformation en contrôle à 90 % de l'intérêt de 32,32 % qu'elle y détenait.

(589/21) La compagnie néerlandaise de travaux hydrauliques et routiers AANNEMINGSBEDRIJF BOONEN N.V. de Sittard (cf. N° 512 p. 17) a mis fin aux activités de la succursale qu'elle avait créée en République Fédérale (Tüddern/Heinsberg) en 1969.

(589/21) Poursuivant la simplification de ses intérêts (cf. N° 565 p. 19), l'entreprise française ETS CERAMIQUES DU BEAUVAISIS A AUNEUIL (MAISON BOULANGER) E. C. B. A. SA (Auneuil/Oise) a négocié l'absorption de son affiliée STE INDUSTRIELLE & AGRICOLE DE LIBERCOURT-S. I. A. L. SA (Wahagnies/Nord) et en a rémunéré les actifs (estimés, bruts, à F. 8,5 millions) en portant son capital à F. 9,3 millions.

CAOUTCHOUC

(589/21) Le groupe caoutchoutier français MAPA-FIT SA de Villiers-le-Bel/Val d'Oise (cf. N° 559 p. 23) a porté à DM 3 millions le capital de l'entreprise de Cologne RADIUM GUMMIWERKE GmbH (cf. N° 546 p. 21) pour en permettre le développement. Il en partage le contrôle, à travers sa filiale MAPA GmbH (Hanovre), avec le groupe britannique HAFFENDEN-RICHBOROUGH LTD (Sandwich/Kent).

Ce dernier a récemment mené, de concert avec MAPA-FIT, des négociations en vue de prendre le contrôle à Dublin d'une manufacture de bonnets de bains en caoutchouc, mais les pourparlers sont actuellement au point mort.

CHIMIE

(589/22) Le groupe chimico-métallurgique KAWECKI BERYLCO INDUSTRIES de Reading/Pa. (cf. N° 536 p. 34) a pris une participation de 49% dans la firme assurant sa représentation à Paris, MATERIAUX & PRODUITS ELECTRONIQUES & NUCLEAIRES-MAPREN Sarl, à l'occasion de l'augmentation de son capital à F. 156.180.

MAPREN est également l'agent en France des compagnies N.V. KAWECKI BILLITON METAAL INDUSTRIE (La Haye) - filiale paritaire du groupe de Reading et de la société BILLITON MIJ. N.V. (membre du groupe ROYAL DUTCH SHELL - cf. N° 204 p. 25) - FINE TUBES LTD (Plymouth/Devon), STEWART STAMPINGS CORP. de Yonkers/N.Y. (groupe INSILCO CORP. de Meriden/Conn.), VENTRON ELECTRONICS CORP. de Beverly/Mass. (groupe VENTRON CORP.), MICHIGAN CHEMICALS CORP. (Chicago), etc ...

(589/22) Le groupe B.A.S.F. -BADISCHE ANILIN & SODA-FABRIK AG de Ludwigshafen (cf. N° 588 p. 20) rationalise ses intérêts aux Etats-Unis en fusionnant sa filiale de New York BASF CORP. avec le groupe WYANDOTTE CHEMICAL CORP. de Wyandotte/Mich. (cf. N° 561 p. 19) qu'il contrôle depuis 1969 (cf. N° 542 p. 20).

L'opération, réalisée début 1971, donnera naissance à la compagnie BASF WYANDOTTE CORP., où le groupe allemand sera largement majoritaire et qui constituera sa principale filiale dans le pays, avec siège à Wyandotte et direction pour l'Est à Parsipanny/N.J. Présidée par M. Robert B. Semple et dirigée par M. Dieter Ambros, la nouvelle affaire coiffera la filiale à 50 % DOW BADISCHE CORP. (Williamsburg/Va.), commune avec le groupe DOW CHEMICAL C° de Midland/Mich. (cf. N° 577 p. 44), mais non la filiale BASF SYSTEM INC. (Badford/Mass.).

(589/22) Représenté à Hambourg par la firme E. BADE & C° KG, le groupe de New York BORDEN C° (cf. N° 538 p. 27) a installé à Francfort la société de vente de produits chimiques ou plastiques BORDEN CHEMIE GmbH (capital de DM 20.000), qu'anime M. Robert J. Volking, directeur de la filiale française BORDEN CHEMICAL C° SA de Fécamp/S. Maritime (cf. N° 382 p. 30).

En République Fédérale, le groupe américain contrôle également, à travers sa filiale DRAKE BAKERIES INC. (New York), la firme de boulangerie industrielle BRÖT & BACKWARENFABRIK WILHELM WEBER GmbH & C° (Pfungstadt).

(589/22) Animée par MM. Willi Aldick et Wolfgang Schmitz, la firme d'import-export de produits chimiques de Düsseldorf CORTIX CHEMIE HANDELS GmbH & C° KG s'est donnée une filiale à Rotterdam, CALDIC CHEMIE N.V. (capital de Fl. 200.000), dirigée par M. Joseph N. Van Caldenborgh (Delft), associé minoritaire.

(589/23) Le groupe néerlandais AKZO N.V. d'Arnhem (cf. N° 585 p. 44) négocie à travers sa filiale américaine AKZO N.A. INC. (cf. N° 568 p. 21). la reprise au groupe de Chicago GREYHOUND CORP. (cf. N° 535 p. 39) de l'essentiel des intérêts chimiques de sa nouvelle filiale ARMOUR & C° de Chicago (cf. N° 578 p. 33).

Ces intérêts sont notamment les sociétés ARMOUR INDUSTRIAL CHEMICAL C° (McCook/Ill., Carpentersville/Ill., Lodi/N.J., et Philadelphie), ARMOUR INDUSTRIAL PRODUCTS C° (Alliance/O., Philadelphie, Chicago, Saugus/Cal., East Rutherford/N.J., Marysville/Mich. et Los Angeles) et ARMOUR LEATHER C° (Sheboygan/Mich. et Bolivar/Tenn.).

(589/23) Déjà présent en Afrique du Sud avec la société NAARDEN SOUTH AFRICA PTY LTD (Johannesburg, Durban et Cape Town), le groupe néerlandais N.V. CHEMISCHE FABRIEK NAARDEN de Woormerveer (cf. n° 578 p.21) y négocie le rachat de la filiale BARNETT & FOSTER (SA) PTY LTD du groupe de Londres DAWSON & BARTON LTD.

Ce dernier est né en 1966 de la concentration des firmes BARFOS LTD, animée par M. Charles Webster, et DAWSON BROS. LTD (Gomersal-Leeds).

(589/23) Les intérêts en République Fédérale du groupe belge SOLVAY & CIE SA (cf. n° 587 p.23) se sont enrichis d'une affiliée, SOLVAY ORGANIT-BAUELEMENTE GmbH (Solingen) au capital de DM. 20.000, gérée par M. Heribert Kurtenbach et spécialisée dans les produits chimiques auxiliaires pour l'industrie de la construction.

L'essentiel des intérêts chimiques de SOLVAY dans le pays est porté par les sociétés UNITECTA OBERFLÄCHENSCHUTZ GmbH (anc. ORGANA BAUTENSCHUTZ GmbH), qui domicilie la nouvelle affaire et est spécialiste du traitement des surfaces, DEUTSCHE SOLVAY-WERKE GmbH de Solingen-Ohligs (soudières), KALI-CHEMIE AG de Hanovre (mines, salines et soudières), DESOWAG-CHEMIE GmbH de Düsseldorf (produits de revêtements et protection) et WESTFORM PLASTIKWERKE GmbH d'Hommerich (plastiques).

(589/23) Le groupe de produits chimiques détergents PROCTER & GAMBLE C° de Cincinnati/Ohio (cf. n° 558 p.25) va alléger ses intérêts en Italie en faisant dissoudre par la compagnie PROCTER & GAMBLE ITALIA SpA (capital de Li. 2 milliards) sa filiale PROCTER & GAMBLE SpA (Li. 300 millions) de Pomezia.

Spécialisée, comme sa compagnie-mère, dans les savons, corps gras, produits de toilette et produits chimiques pour nettoyage, celle-ci avait été créée en 1968 sous la présidence de M. Walter L. Lingle avec un capital autorisé de Li. 500 millions.

(589/24) Spécialiste en France de peintures (pour bâtiment notamment), la société PEINTURES GAUTHIER SA (Valdoire/Terr. de Belfort) prépare une simplification de ses intérêts avec l'absorption de sa filiale (89,9 %) NOVEMAIL SA de Bonneuil/Val-de-Marne (cf. n° 370 p.16) et de ses affiliées (45,4 %) I. P. A. - INDUSTRIES DE PEINTURES ASSOCIEES SA (Bonneuil) et VERNIS DUROUX SA (Pantin/Seine-St-Denis) - ce qui entraînera l'élévation de son capital à F. 8,42 millions.

(589/24) Membre du groupe FIAT SpA (Turin), l'entreprise de peintures et laques INDUSTRIE VERNICI ITALIANA SpA-I. C. I. de Milan et Turin (cf. n° 554 p.19) a négocié, conjointement avec le groupe autrichien STOLLACK AG (anc. PETER STOLL AG de Vienne), la cession à la firme de Belgrade DUGA-INDUSTRIA BOJA & LAKOVA de licences de vernis automobiles qui seront exploitées notamment par l'entreprise ZADOVI CRVENA ZASTAVA de Krajuvenac (cf. n° 577 p.16).

Première entreprise yougoslave de mécanique automobile intégrée, celle-ci (production de plus de 200.000 unités/an) est liée depuis une quinzaine d'années avec le groupe FIAT (cf. notamment n° 540 p.14), dont elle produit plusieurs modèles sous licence.

(589/24) Les groupes AUGUST THYSEN-HÜTTE AG (Duisburg-Hamborn), MANNESMANN AG (Düsseldorf) et GELSENBERG AG (Essen) ont apporté leur participation minoritaire dans l'entreprise de distillation de houille, produits chimiques organiques, résines synthétiques, plastiques, etc... RÜTGERSWERKE AG de Francfort (cf. n° 549 p.21) à leur filiale commune de Düsseldorf G. M. T. CHEMIE-BETEILIGUNG GmbH, créée fin 1969 sous la direction de MM. A. Lukac et W. Westkamp, et dont le capital a été porté en conséquence à DM. 21,08 millions.

RÜTGERSWERKE a pour autre principal actionnaire (30 %) la compagnie DEUTSCHE CONTINENTAL-GAS-GESELLSCHAFT de Düsseldorf (cf. n° 549 p.34), importante affiliée du groupe suisse ELEKTRO-WATT-ELEKTRISCHE & INDUSTRIELLE UNTERNEHMUNGEN AG (cf. n° 569 p.22).

(589/24) La société française PEPRO SA-STE POUR LE DEVELOPPEMENT & LA VENTE DE SPECIALITES CHIMIQUES SA (anc. PECHINEY PROGIL SA), qui vient de négocier la prise d'une importante participation dans l'entreprise de produits d'entretien BUHLER-FONTAINE SA de Levallois/Hts-de-Seine (ventes annuelles de F. 10 millions environ - cf. n° 588 p.19), est filiale directe de la compagnie PRODUITS CHIMIQUES PECHINEY-SAINT-GOBAIN SA.

Cette dernière est passée en 1970 sous le contrôle à 51 % du groupe RHONE POLLENC SA (Paris), ses anciens actionnaires CIE DE SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA (Neuilly s/Seine) et CIE PECHINEY SA (Lyon) y conservant des participations respectives de 39 % et 10 %.

(589/25) Membre à Paris du groupe RHONE-POULENC (cf. supra), la compagnie chimique PROGIL SA (cf. n° 582 p.23) négocie l'absorption de sa filiale - à parité avec ce groupe - RHONE-PROGIL SA (Paris), spécialisée dans les acides aliphatiques. En rémunération d'actifs estimés (bruts) à F. 55,2 millions, elle portera son capital à F. 161,2 millions.

COMMERCE

(589/25) Le groupe de grands magasins, vente sur catalogues et agence de voyages GROSSVERSANDHAUS QUELLE GUSTAV SCHICKEDANZ KG de Fürth (cf. n° 588 p.21) a rationalisé à nouveau ses intérêts en Autriche (cf. n° 576 p.21) en fusionnant ses filiales GUSTAV SCHICKEDANZ & C° KG (Vienne et Linz) et QUELLE AG de Vienne (anc. QUELLE HANDELS AG) au profit de la seconde, dont le capital a été porté à Sh. 80 millions.

(589/25) Animée à New York par MM. Copeland et Novak, l'entreprise de conception, équipement et aménagement de magasins et centres commerciaux C.N.I. INC. a formé à Paris, à travers sa filiale de portefeuille C.N.I. INTERNATIONAL INC., la société C.N.I. Sarl (capital de F. 20.000), que préside M. Pierre Xavier.

(589/25) Le groupe succursaliste franco-belge DOCKS DU NORD-LES ECO SA de La Madeleine-lez-Lille/Nord (cf. n° 552 p.22) a procédé à une simplification de ses intérêts au profit de sa filiale SANAL-STE NANCEIENNE D'ALIMENTATION SA de Nancy (cf. n° 488 p.23) : celle-ci a porté son capital à F. 13,3 millions pour avoir absorbé sa compagnie-soeur MIELLE-CAILLOUX SA de Metz/Moselle (actifs évalués, bruts, à F. 59,7 millions) avec sa filiale UNION COMMERCIALE D'UCKANGE SA de Metz (F. 0,2 million), ainsi que sa propre filiale SORAM-STE RAONNAISE DE MAGASINS Sarl de Raon-L'Etape/Vosges (F. 0,2 million).

(589/25) Le groupe de grands magasins STE GALERIES MODERNES SA (Paris) a négocié l'absorption de ses filiales ou affiliées de Paris STE DE MAGASINS N.G.M. Sarl (actifs estimés, bruts, à F. 19,1 millions), STE DES GALERIES DE FRANCE SA (F. 6,8 millions) et STE DES GALERIES DE COUTANCES SA (F. 5,8 millions) ainsi que STE LES GALERIES DES ARTS MENAGERS Sarl de Bernay/Eure (F. 2,1 millions), qui ont réalisé ensemble un chiffre d'affaires de F. 75,6 millions en 1969 dans leurs magasins de Bellegarde/Loiret, Arcachon/Gironde, Laon/Aisne, Oyonnax/Ain, St-Jean-de-Luz/B.P., Chambéry/Savoie, Coutances/Manche, Bagnères/Htes Pyrénées, Lannemezan/Htes Pyrénées et Bernay/Eure.

Au terme de cette opération, GALERIES MODERNES, qui aura élevé son capital à F. 19,6 millions, assurera l'exploitation directe de 22 magasins.

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(589/26) Spécialiste à Bâle de prises multiples et connecteurs électriques, la société MULTI-CONTACT AG s'est associée en France avec l'entreprise SIMEL-STE INDUSTRIELLE DE MATERIEL ELECTRIQUE (Asnières/Hts-de-Seine et Gevray-Chambertin/Côte d'Or), membre du groupe ETS. V.Q. PETERSEN de Dakar/Sénégal (cf. n° 587 p.25), pour former à Asnières la société de vente MULTI-CONTACTS FRANCE SA (capital de F. 320.000), que préside M. Armand Pozarnik.

(589/26) Membre du CHARTERHOUSE GROUP LTD de Londres (cf. n° 538 p.22), la compagnie de construction électromécanique et électrique NEWAGE ENGINEERS LTD de Salford-Manchester (cf. n° 507 p.26) a installé à Hambourg une filiale commerciale, NEWAGE ENGINEERS LTD (capital de DM. 40.000), dirigée par M. Werner Kurt Höhne et chargée de la distribution des firmes associées NEWAGE LYON LTD de Stamford/Lincs. (cf. n° 507 p.25), P.R. MOTORS LTD (Coventry/Varwicks.), NEWAGE MARINE LTD (Manchester), PROPULSION LTD, etc...

(589/26) La société néerlandaise d'appareillages électriques de commande et de distribution haute et basse tension N.V. FABRIEK VAN ELECTRISCHE APPARATEN v/h F. HAZEMEYER & C° d'Hengelo (cf. n° 524 p.18) a conclu en Australie avec la filiale LINDETEVES-JACOBBERG AUSTRALIË LTD (Melbourne) du groupe LINDE-TEVES-JACOBBERG N.V. (Amsterdam) ainsi qu'avec la firme S.A.E. SWITCHGEAR PTY LTD (Sydney) une association industrielle et commerciale qui se matérialisera au sein d'une nouvelle affaire à Sydney, placée sous la direction de M. W.L. Lober.

Première entreprise de sa spécialité (six usines) aux Pays-Bas, HAZEMEYER, membre du groupe HOLEC N.V. (Hengelo), contrôle à Hengelo les firmes NEDERLANDSE SOLENOID N.V. (appareillage électrique) et REOBIJN N.V. (appareillage plastique à usage industriel), et en France la firme APPAREILLAGE ELECTRIQUE HAZEMEYER SA (St-Quentin/Aisne).

(589/26) Membre à Florence du groupe MONTECATINI EDISON-MONTEDISON SpA (Milan), la compagnie de matériels électromécaniques et électro-optiques de précision OFFICINE GALILEO SpA (cf. n° 487 p.28) a cédé au groupe WESTINGHOUSE ELECTRIC C° (New York) une importante participation dans sa filiale de Buenos Aires GALILEO ARGENTINA C.I.F. SA.

Connue pour ses contacteurs électriques, celle-ci, qui possède des affiliées à Montevideo (Uruguay) et Porto Alegre (Brésil), travaillera désormais en coopération étroite avec la Division spécialisée (Raleigh/N.C.) de WESTINGHOUSE.

(589/27) Spécialiste en France d'appareillages électriques et boîtes de contrôle pour brûleurs à mazout, disjoncteurs, armoires de chauffage, etc..., la société APPAREILLAGE THERMOFLEX-ETS J. M. DARD SA (Grenoble) a installé à Wuppertal une filiale commerciale et d'assistance technique, ATF THERMOFLEX INDUSTRIE-ERZEUGNISSE GmbH (capital de DM. 20.000), dirigée par MM. J. C. Dard et M. Reichstein.

(589/27) Le groupe de petits matériels électriques et électroniques de précision pour automatisme CROUZET SA de Paris et Valence/Drôme (cf. n° 565 p.24) renforcera en 1971 son réseau commercial en République Fédérale en dotant sa filiale de Düsseldorf, créée en 1967 (cf. n° 413 p.22), de quatre succursales (Berlin, Stuttgart, Munich et Hambourg).

CROUZET a de nombreuses filiales de vente sous son nom à l'étranger, notamment Schaerbeek-Bruxelles (créée en 1967), Milan, La Haye et Zurich. La filiale britannique (Brentford/Mddx.) a été dotée récemment d'une succursale à Manchester, et la filiale espagnole (Barcelone) a ouvert depuis peu des agences à Saragosse et Valence.

(589/27) Le constructeur français de matériels électriques (notamment machines tournantes basse tension) LEROY-SOMER SA d'Angoulême/Charente (cf. n° 539 p.24), dont le chiffre d'affaires annuel avoisine F. 270 millions, prépare l'absorption de sa filiale à 50 % CIDMA SA (Courbevoie/Hts-de-Seine) et en rémunèrera les actifs (bruts : F. 17,5 millions) par une augmentation de son capital à F. 63,2 millions.

Connue pour ses moto-réducteurs horizontaux et verticaux, variateurs, réducteurs à arbre creux (marques "Motovaribloc", "Poulibloc", "Mixobloc" et "Compabloc"), CIDMA s'est récemment défait au profit du groupe WARNER ELECTRIC BRAKE & CLUTCH C° (Beloit/Wisc.) de sa participation dans la société WARNER FRANCE SA de Courbevoie (cf. n° 554 p.22).

(589/27) La compagnie allemande VARTA AG (Hagen), membre du groupe QUANDT (cf. n° 588 p.37), rationalisera ses intérêts en fusionnant sa filiale absolue de Hoppeke Kr. Brilon/Westf. DOMINITWERKE (cf. n° 501 p.24) avec l'entreprise de Dortmund CEAG-GONCORDIA ELEKTRIZITÄTS AG (cf. n° 587 p.27) : transformée en CEAG DOMINIT AG, celle-ci doublera son capital à DM. 12 millions.

DOMINITWERKE, spécialiste de matériels électriques haute et basse tension, occupe 1.500 personnes dans ses usines (au siège et à Soest/Westf.) et possède une dizaine de succursales en République Fédérale.

(589/27) Le groupe de fabrication, location et exploitation de "bowlings" automatiques EXCEL BOWLING LTD de Londres (cf. n° 324 p.25) a procédé à une rationalisation de ses intérêts en France en faisant absorber la firme de représentation et de maintenance de machines à laver les automobiles CELEX SA (Joinville-le-Pont/Val-de-Marne) par la STE EXCEL BOWLING FRANCE SA (Montpellier/Hérault) qui, en rémunération d'actifs estimés (bruts) à F. 0,3 million, portera son capital à plus de F. 1,4 million.

(589/28) La décision récemment prise (cf. n° 570 p.23) par le groupe C.G.E. -CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA de Paris (cf. n° 587 p.32) de fusionner ses filiales spécialisées dans les matériels de communications téléphoniques et télégraphiques (transmission et commutation) ALCATEL SA (cf. n° 584 p.28) et CIT-CIE INDUSTRIELLE DES TELECOMMUNICATIONS SA (cf. n° 573 p.24) va devenir effective au profit de cette dernière qui, transformée en CIT-ALCATEL SA, augmentera une première fois son capital à F. 88,4 millions en rémunération d'actifs évalués, bruts, à F. 463,4 millions.

Par ailleurs, CIT-ALCATEL recevra du groupe suédois TELEFONAKTIE-BOLAGET L.M. ERICSSON (Stockholm) - avec qui elle a récemment conclu un accord de collaboration technique (cf. n° 573 p.24) - une participation de 16 % dans la STE FRANCAISE DES TELEPHONES ERICSSON SA de Colombes/Hts-de-Seine (capital de F. 30,3 millions). A l'issue de cette opération, elle portera son capital à F. 92,9 millions, et ERICSSON en sera actionnaire pour 4,85 %.

Enfin elle recevra de la CIE CONTINENTALE EDISON SA - membre du groupe C.G.E. à travers la compagnie PROCEDES SAUTER SA (cf. n° 587 p.26) - des actifs immobiliers sis à Montrouge/Hts-de-Seine et évalués à F. 5 millions, ce qui entraînera une troisième augmentation de son capital à F. 93,5 millions.

(589/28) Le groupe RUHRKOHLE AG d'Essen (cf. n° 588 p.35) a négocié la prise d'une participation de 50 % - dont 45,3 % directement et le solde à travers sa filiale de Düsseldorf NIEDERRHEINISCHE BERGWERKS AG (cf. n° 539 p.41) - dans le groupe STEAG-STEINKOHLN ELEKTRIZITÄTS AG d'Essen (cf. n° 585 p.25) en contrepartie de l'apport de ses activités d'énergie électrique.

STEAG, dont le capital sera doublé à DM. 100 millions à la suite de cette opération, a lui-même fait apport de son Département "Energie nucléaire" à une nouvelle filiale à Essen, STEAG KERNENERGIE GmbH (capital de DM. 1 million).

(589/28) L'élargissement des intérêts en Italie du groupe mécanique et électrique suisse BROWN BOVERI & CIE AG de Baden/Argovie (cf. n° 583 p.24) s'est traduit par la prise du contrôle à Bergame de la compagnie électromécanique S.A.C.E. -SpA COSTRUZIONI ELETTROMECCANICHE, et non de l'entreprise FACE-STANDARD-FABBRICA APPARECCHIATURE PER COMUNICAZIONI ELETTRICHE STANDARD SpA (Milan), comme une erreur de transmission nous l'a fait écrire.

Spécialisée dans les appareils téléphoniques, équipements de télécommunication, automatisation postale et composants électriques et électroniques, cette dernière appartient au groupe de New York ITT-INTERNATIONAL TELEPHONE & TELEGRAPH CORP. (cf. n° 582 p.26).

CONSTRUCTION MECANIQUE

(589/29) Spécialiste de machines pour le lavage chimique des véhicules, l'entreprise britannique ULTRASONIC MACHINES LTD de Slough/Bucks. (cf. n° 579 p.24) a renforcé ses intérêts commerciaux chez les Six avec la création d'une filiale à Wiesbaden, DEUTSCHE ULTRASONIC MASCHINEN GmbH (capital de DM. 100.000), dirigée par MM. Peter Lutz Bobath, G. Cross et E.P. Eickhoff.

La fondatrice est présente au Benelux avec des filiales de vente à Amsterdam et Bruxelles (cf. n° 578 p.24), ainsi qu'en Italie (Milan).

(589/29) Le groupe AMBAC INDUSTRIES INC. de Garden City /N.Y. (anc. AMERICAN BOSCH ARMA CORP. - cf. n° 550 p.31) a formé en Italie la société de production et de vente de dispositifs et outillages d'injection pour moteurs diesel AMBAC SpA (Castenedolo/Brescia) au capital de Li. 1 million, que dirigent MM. Charles Beck, Bruno Ferrucci et Nedo Ferrucci.

Déjà présent dans le pays avec une affiliée, STEELWELD SpA (Turin), créée en 1968 (cf. n° 474 p.18), ce groupe possède plusieurs filiales industrielles chez les Six, notamment à Breda (AMBAC N.V.), Bonn (STEELWELD GmbH), Delft (BECKER DELFT N.V.), etc... ainsi que plusieurs filiales commerciales PACKARD INSTRUMENT notamment en Belgique, Pays-Bas, France, etc...

(589/29) L'entreprise allemande de machines et outillages pour décapage ou finition des métaux et plastiques ainsi que brosses métalliques HCH. LIPPERT GmbH & C° KG (Pforzheim et Epfenbach/Sinsheim) a installé une filiale à Grazzina/Bologne, LIPPERT ITALIANA SpA (capital de Li. 10 millions), dirigée par MM. Werner Mangold et Klaus Liebe.

La fondatrice est présente depuis 1962 en France avec une filiale commerciale, LIPPERT FRANCE Sarl à Villemonble/Seine-St-Denis (anc. B.R.I.M.E.X. Sarl), gérée par MM. W. Mangold et A. Vignot.

(589/29) Des intérêts d'Innsbrück portés par M. Anton Schwarz (cf. n° 574 p.23) ont été à l'origine en République Fédérale de la firme d'importation et vente de pompes, brûleurs et matériels pour chauffage (marque "Olymp") et régulation A. SCHWARZ GmbH (Glonn/Ebersberg) au capital de DM. 20.000.

Les mêmes intérêts autrichiens ont créé récemment à Leudelange/Luxembourg la société de vente d'équipements pour chauffage OLYMP Sarl, que dirige M. Pierre Lahyr.

(589/29) L'entreprise de machines papetières HOBEMA MASCHINENFABRIK HERMANN H. RATHS GmbH & C° KG de Düsseldorf s'est donnée une filiale commerciale à Paris, HOBEMA FRANCE Sarl (capital de F. 50.000), que préside M. Jürgen Marks.

La fondatrice, qui emploie 200 personnes, réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 8,5 millions.

(589/31) Le groupe allemand d'outillages horticoles et agricoles WOLF-GERATE GmbH de Betzdorf/Sieg. (cf. N° 585 p. 28) a renforcé ses intérêts en France en installant auprès de sa filiale industrielle OUTILS WOLF Sarl (Wissembourg/Bas Rhin) la STE COMMERCIALE DES OUTILS WOLF Sarl (capital de F. 150.000), que gère M. Elmar Wolf.

La fondatrice, qui dispose également d'une filiale à Paris, WOLF Sarl FRANCE, est largement implantée en Europe, avec notamment des filiales industrielles à Berlin, Ede/Pays-Bas, Cham/Suisse et Vienne/Autriche.

(589/31) En association paritaire avec des intérêts néerlandais portés par M. Robert Levinson (Bergen/Noord Holland) et suisses portés par M. Jack Nollen (Genève), l'entreprise belge de radiateurs et chaudières pour chauffage central ETS THOMAS DEFAWES DEF SA de Rocourt-lez-Liège (liée au groupe USINES & FONDERIES NESTOR MARTIN SA de Ganshoren - cf. N° 496 p. 34) a présidé à la création de la société H.T.M. EUROPE SA (Ganshoren).

Au capital de FB 75.000, celle-ci a pour objet la distribution de chaudières et équipements de climatisation de marques "H.T.M." et "Raytheon" - ces dernières étant fabriquées par le groupe RAYTHEON C° (Lexington/Mass.), qui dispose d'une succursale à Bruxelles (cf. N° 584 p. 30).

(589/31) La compagnie de matériels et équipements de manutention (chariots élévateurs "Ameise" notamment) H. JUNGHEINRICH & C° MASCHINEN-FABRIK GmbH & C° KG de Hambourg (cf. N° 539 p. 27) a porté, en deux opérations successives, à Sh. 2 millions le capital de sa filiale de Vienne AMEISE AUSTRIA TRANSPORTMITTEL VERTRIEBS GmbH (cf. N° 513 p. 29) pour en permettre le développement, et notamment la mise en place du réseau commercial qu'implique l'entrée en activité de sa seconde usine (Brunn am Gabirge) en Autriche.

JUNGHEINRICH, qui dispose de nombreuses filiales commerciales à l'étranger, a récemment transformé : (1) en JUNGHEINRICH-FRANCE Sarl sa filiale AMEISE-MATERIEL DE MANUTENTION Sarl (Chatillon-sous-Bagneux); (2) en JUNGHEINRICH GmbH (Oberentfelden/Suisse) sa filiale VERAM GmbH, qui contrôle elle-même la firme AMEISE GmbH (Oberentfelden).

(589/31) L'entreprise mécanique FILTAC SA de Schaerbeek-Bruxelles a accordé, par l'intermédiaire du bureau d'études MARCHEUROP SA (Bruxelles), la licence de ses poulies à vitesse variable à la compagnie britannique ALL-SPEEDS LTD (Accrington/Lancs.) spécialisée dans les variateurs et réducteurs de vitesse.

Membre du groupe ALLSPEEDS HOLDING LTD (cf. N° 338 p. 20), cette dernière possède des filiales en France (KOOP FRANCE SA de Besançon), au Danemark (DANALLSPEEDS A/S) et en Suède (KOOPVARIATORER A/B).

(589/32) Filiale absolue à Witten/Ruhr du groupe de Düsseldorf MANNESMANN AG (cf. N° 581 p. 41), la firme LOHMANN & STOLTERFOHT AG a cédé à la compagnie de Tokyo SUMITOMO MACHINERY C° LTD (groupe SUMITOMO SHOJI KAISHA LTD d'Osaka - cf. N° 570 p. 32) une licence de fabrication et vente d'engrenages et couplages élastiques pour moteurs marins.

(589/32) Membre à Villeurbanne/Rhône du groupe REGIE RENAULT SA (Boulogne-Billancourt/Hts-de-Seine), la STE CONTINENTALE DE MATERIEL DE TRAVAUX PUBLICS-S. C. M. T. P. SA (cf. N° 446 p. 27) a fait apport de sa Division "Tracteurs à chenille" (marque "Richard Continental"), dont les usines et ateliers se trouvent au siège, Nantes Carquefou/Loire Atl., Lespinasse/Hte Garonne et Dombasle-sur-Meurthe/M. & M., à la STE MECANIQUE DE VILLEURBANNE SA (Villeurbanne), qui a porté en conséquence son capital à F. 2,4 millions.

En 1969, la SCMTP a réalisé avec 1.000 personnes un chiffre d'affaires de F. 140 millions et a produit 620 tracteurs.

(589/32) Le groupe mécanique de Berlin DIAG-DEUTSCHE INDUSTRIEANLAGEN GmbH (cf. N° 584 p. 23) a pris une participation de 9 % environ à Oberhausen/Rhld dans la compagnie DEUTSCHE BABCOCK & WILCOX GmbH (cf. N° 587 p. 27), contre la cession à celle-ci de son contrôle sur l'entreprise de turbines, compresseurs et chaudières de Berlin BORSIG GmbH (cf. N° 576 p. 30) - où il garde cependant une participation minoritaire

DEUTSCHE BABCOCK & WILCOX, dont le capital a été élevé à DM 62,59 millions à la suite de cette opération, est affiliée du groupe britannique BABCOCK & WILCOX LTD (cf. N° 586 p. 28).

(589/32) Décidée récemment (cf. N° 582 p. 29), la fusion en France de l'entreprise de compresseurs MACO Sarl (Lyon) et de la firme d'outillages pneumatiques FORGES & ATELIERS DE MEUDON SA (Paris) - filiale à 85,9 % du groupe MARINE FIRMINY SA (cf. N° 585 p. 41) - va devenir effective au profit de la seconde qui, en rémunération d'actifs estimés (bruts) à F. 28,4 millions, portera son capital à F. 7,4 millions.

Dirigée désormais conjointement par MM. A. Clavel (MACO) et A. Trin (MEUDON), la société absorbante, forte de 750 employés, réalisera un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de F. 60 millions dans ses usines de Meudon/Hts-de-Seine, Monbrison/Loire et Lyon. Elle disposera d'une filiale en Italie, MACO ITALIANA Srl (Turin).

(589/32) Le groupe FRIEDRICH KRUPP GmbH (cf. N° 585 p. 38) rationalisera ses intérêts en apportant le Département "Turbomoteur" de sa filiale FRIED. KRUPP GmbH, INDUSTRIEBAU & MASCHINENFABRIKEN (Essen) à la Division spécialisée à Sonthofen du groupe BHS-BAYERISCHE BERG-HÜTTEN- & SALZWERKE AG de Munich (cf. N° 560 p. 40), qui appartient lui-même au Land de Bavière.

(589/33) Licenciée de la compagnie HUDSON ENGINEERING CORP. (Houston/Tex.), la société de Montana et Milan HUDSON ITALIANA SpA (cf. N° 324 p. 25) a confié la gestion de sa nouvelle usine de groupes d'air comprimé "Air Cooler" et échangeurs thermiques de Terno d'Isolo/Bergamo à une filiale à 50 %, TERMO-SERVICII INDUSTRIALI SpA (capital de Li. 50 millions), dirigée par M. Alberto Giuliani, et où elle est associée à parité avec la firme de Milan COSTRUZIONI MECCANICHE F. B. M. SpA (cf. N° 226 p. 23).

(589/33) Spécialiste de machines graphiques, transformation et façonnage de papier, le groupe de Munich GIESECKE & DEVRIEND GmbH (cf. N° 586 p. 37) a repris à la famille Otto Böhringer (Freudenstadt) le contrôle de la compagnie OSTERTAG-WERKE AG (Aalen/Württ.) avec sa filiale OSTERTAG-ORGANISATIONS GmbH.

La firme d'Aalen, dont le chiffre d'affaires annuel avoisine DM 40 millions, se consacre aux machines pour impression de papiers fiduciaires, billets de banques, tickets, etc ... Elle possède également un important Département "mobilier de bureau".

(589/33) L'entreprise française d'équipements de chauffage et climatisation, cuisinières, etc ... STE DE DIETRICH & CIE SA de Niederbronn-les-Bains/Bas Rhin (cf. n° 566 p. 24) a élevé son capital à F. 28 millions pour financer la prise du contrôle à 80 % de la firme de cuisinières et appareils à gaz ETS PAIN SA (Lipsheim/Bas Rhin) au capital de F. 5,4 millions, propriété jusqu'ici de M. Armand Pain.

(589/33) Le groupe mécanique allemand MASCHINENFABRIK SCHÖN & CIE GmbH (Pirmasens) a acquis un intérêt de 50 % à Pirmasens dans l'entreprise familiale de machines et presses hydrauliques J. SANDT AG, MASCHINENFABRIK (cf. n° 338 p. 21). Important fournisseur de l'industrie métallurgique pour ses presses "Hélix", "Atlanta" et "Sandt", celle-ci possède plusieurs filiales commerciales sous son nom à l'étranger, notamment à Milan, Barcelone, Breda, Vienne, Bombay, etc ...

Animé par M. A. Feyerabend-Schön, SCHÖN réalise avec ses presses hydrauliques et machines pour le travail du cuir un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 30 millions.

(589/33) Affiliée pour 33,3 % à Milan au groupe FIAT SpA (Turin), l'entreprise horlogère et de mécanique de précision FRATELLI BORLETTI SpA (cf. n° 583 p. 27) a noué une association paritaire avec la firme de composants électriques et électroniques STA EUROPEA MATERIALE ELETTRONICI-SEMEL SpA de Milan (cf. n° 507 p. 29) pour la fabrication d'instruments de mesure. Le cadre en sera une affaire du nom de PRECISIONE SpA (capital de Li. 2 millions), dirigée par M. Alberto Zanelli Polzi.

(589/34) Passée dernièrement (cf. n° 583 p.27) sous le contrôle du groupe américain TENNECO INC. (Houston/Tex.), l'entreprise de machines de travaux publics LOSENHAUSEN MASCHINENBAU AG de Düsseldorf a cédé ses filiales de machines de contrôle REUTLINGER LOSENHAUSEN MASCHINENBAU GmbH de Darmstadt (75 %) et d'instruments de régulation LOSENHAUSEN TESTOMAX GmbH, PRÜF-, MESS- & REGELTECHNIK (Düsseldorf) à la filiale MANNHEIMER MASCHINENFABRIK MOHR & FEDERHAFF AG de Mannheim-Rheinau (cf. n° 545 p.26) du groupe GEBR. STUMM AG (Neunkirchen).

Celle-ci a transformé sa nouvelle filiale de Darmstadt en MFL-PRÜF- & MESSSYSTEME GmbH, et en a transféré le siège à Mannheim (avec succursale à Düsseldorf).

CUIR

(589/34) Née à Pérouse en 1967 de la concentration des manufactures de chaussures PERFECTA Sas DI O. CIVI & C° et CALZATURIFICIO ROSSI, et affiliée à la société de portefeuille et de développement régional CENTROFINANZIARIA-SOC. FINANZIARIA CENTRO-ITALIA SpA (cf. n° 551 p.32), l'entreprise CALZATURIFICIO PERUSIA SpA a installé à New York une filiale commerciale, ROSSI SHOE C° INC., en association à parité avec des intérêts locaux.

EDITION

(589/34) Présent depuis 1961 en République Fédérale avec une filiale sous son nom à Stuttgart (cf. n° 386 p.30), le groupe américain d'édition et impression RAND Mc NALLY & C° (Skokie/Ill.) y a renforcé ses intérêts en créant, en association avec le groupe de Milan ARNOLDO MONDADORI EDITORE SpA (cf. n° 576 p.32), la société MONDADORI-Mc NALLY GmbH (Stuttgart), que dirigent MM. Andrew Mc Nally et Giorgio Mondadori.

De son côté, MONDADORI s'est associé aux firmes d'édition allemande A. BAGEL GRAPHISCHER GROSSBETRIEB (Düsseldorf) et néerlandaise VAN BOCKHOVEN-BOSCH N.V. (Utrecht) pour former à Londres l'entreprise (sans capital) EUROFFSET LTD, avec pour partenaires les sociétés INTERNATIONAL PRINTERS LTD (Londres) et A/B P. A. NORSTEDT & SONER (Stockholm), notamment.

(589/34) La concentration à Turin des maisons d'édition ESIT-EDIZIONI SCOLASTICHE ITALIANA TORINO SpA et S.E.I.-STA EDITRICE INTERNAZIONALE SpA s'est effectuée au profit de la seconde (capital de Li. 1 milliard), qu'animent MM. Carlo Maffei et A. Micco et qui est spécialisée dans les ouvrages et revues didactiques, scolaires, scientifiques, etc...

(589/35) Il entre dans les intentions du groupe LIBRAIRIE HACHETTE SA (cf. n° 583 p.28) de s'assurer le contrôle à 66 % de la STE DES EDITIONS RADIO SA de Paris (capital de F. 250.000), que préside M. Louis Gaudillat. Spécialisée dans les livres et revues techniques consacrées à l'électronique, celle-ci publie notamment l'hebdomadaire "Electronique Actualités" et les mensuels "Toute l'électronique", "Techniques électroniques et audiovisuelles", "Télévision et techniques télévisuelles" et "Electronique industrielle".

(589/35) Des intérêts français portés par Mme Germaine Remoue (1/3) et belges portés par MM. Léon Putmans et Karl Dortant (1/3 chacun) ont été à l'origine à Paris de la firme d'édition et diffusion de brochures publicitaires, techniques et scientifiques EDDIE-EDITIONS DIFFUSION DISTRIBUTION IMPORTATION-EXPORTATION SA (capital de F. 100.000), que préside M. Alain Collet.

ELECTRONIQUE

(589/35) L'entreprise de composants électroniques et électriques SILICONIX INC. de Santa Clara/Cal. (cf. n° 574 p.25) a renforcé ses intérêts commerciaux chez les Six avec la création d'une filiale à Bernhausen/Stuttgart, SILICONIX GmbH (capital de DM. 20.000), gérée par MM. Richard E. Lee et Don Hargrave (Sketty-Swansea/Wales).

Présente depuis peu avec une filiale sous son nom en France (St-Maur/Val-de-Marne), la fondatrice est elle-même affiliée aux compagnies ELECTRONIC ENGINEERING C° OF CALIFORNIA (Santa Clara) et D.H. BALDWIN C° (Cincinnati/Ohio).

(589/35) Le groupe bancaire public d'Amsterdam NEDERLANDSCHE MIDDENSTANDBANK N.V. (cf. n° 562 p.29) a négocié un accord de coopération en matière d'informatique et de travail à façon sur ordinateurs avec le groupe d'Alphen-a/d. Rijn I.C.U.-INFORMATIE & COMMUNICATIE UNIE N.V. (cf. n° 579 p.28). Le cadre en sera une filiale paritaire (capital de Fl. 1,5 million), dirigée par MM. A. Sluiter, E. Boer et S. Siewertsz van Reesema, qui reprendra notamment à Rotterdam les actifs de la société R.H.I.-REKENCENTRUM VAN HANDEL & INDUSTRIE, qu'anime M. A. Sluiter.

Né récemment (cf. n° 533 p.25) de la fusion des compagnies N. SAMSON N.V. (Alphen) et A.W. SIJTHOFF'S UITGEVERSMIJ. N.V. (Leiden), le groupe I.C.U. a plusieurs affiliées d'informatique, notamment SAMSON AUTOMATISERINGS SERVICE CENTRUM N.V. (Alphen), REKENCENTRUM MIDDEN-NEDERLAND N.V. (Tiel) et N.V. DIENSTVERLENING OVERHEIDSADMINISTRATIE-D.O.A. (cf. n° 565 p.28).

(589/36) Le groupe GENERAL ELECTRIC C° de New York (cf. n° 583 p. 34) a resserré les liens noués en Italie en 1969 (cf. n° 530 p. 22) avec la firme de Bari PIGNONE SUD SpA dans le domaine des calculateurs électroniques en lui cédant la licence de sa série "GE-MAC 7000".

Déjà licenciée du groupe américain pour ses ordinateurs de gestion "Gepac", la firme de Bari est contrôlée par la FINANZIARIA ERNESTO BREDA SpA (Milan) et le groupe E.N.I.-ENTE NAZIONALE IDROCARBURI SpA (Rome) à travers la compagnie NUOVO PIGNONE SpA de Florence (cf. n° 499 p. 24).

(589/36) Membre à Paris du groupe CAISSE CENTRALE DU CREDIT HOTELIER, COMMERCIAL & INDUSTRIEL SA (cf. n° 568 p. 30), la compagnie d'organisation de voyages touristiques PROMOTOUR-STE POUR LA PROMOTION COMMERCIALE & TECHNIQUE DE L'HOTELLERIE & DU TOURISME SA (cf. n° 527 p. 35) s'est donnée une filiale spécialisée dans la réservation centralisée sur ordinateurs de chambres d'hôtels et prestations touristiques, PROMOTOUR-INFORMATIQUE SA (capital initial de F. 100.000), que préside M. Marcel Cointre et dirige M. Jacques Bertrand.

Aux termes d'un accord conclu courant 1969 entre PROMOTOUR et la CITELEC INTERNATIONALE DE TELE-INFORMATIQUE (cf. n° 582 p. 41), la nouvelle affaire opérera en étroite collaboration avec cette dernière.

(589/36) Le groupe HONEYWELL INC. (Minneapolis/Minn.) a simplifié ses intérêts en France dans le domaine de l'électronique au profit de sa filiale CIE HONEYWELL BULL SA (Paris), qui a porté son capital à F. 487,3 millions pour avoir : 1) absorbé la société HONEYWELL DATA PROCESSING EQUIPMENT Sarl de Malakoff/Hts-de-Seine (actifs estimés, bruts, à F. 57,9 millions); 2) reçu de la compagnie HONEYWELL SA (Malakoff) son Département "Informatique" à l'exclusion de la marque "Keytape" (F. 12 millions).

Ancienne CIE BULL GENERAL ELECTRIC, la CIE HONEYWELL BULL a adopté son actuelle raison sociale lors de la concentration des activités d'informatique des groupes GENERAL ELECTRIC C° de New York et HONEYWELL (désormais affilié pour 10 % au précédent) au sein de la compagnie HONEYWELL INFORMATION SYSTEMS INC. (Boston) dont ils se partagent le contrôle 18,5/81,5 (cf. n° 583 p. 29). C'est cette dernière société qui détient le contrôle à 66 % de HONEYWELL-BULL, par ailleurs affiliée pour 34 % à la CIE DES MACHINES BULL SA de Paris.

(589/36) Créée en 1965 (cf. n° 333 p. 31) à Milan par la compagnie suisse I. M. S. AG de Zug (cf. n° 434 p. 30) et son affiliée de Milan I. M. S. ITALIA-NA SpA, la société d'informatique INTERDATA SpA a été dissoute par anticipation et sa liquidation confiée à M. Laro A. H. Ericson.

Soeur de la compagnie INTERSTUDIO SpA (Marciano/Livourne), cette affaire était liée au groupe d'informatique américain INTERDATA INC. (Oceanport/N. J.), largement implanté en Europe avec des filiales ou affiliées INTERDATA et I. M. S. en Suisse, France, Pays-Bas, Belgique, République Fédérale, Grande-Bretagne, etc...

(589/37) Les entreprises françaises de petits matériels électroniques et électriques de précision CROUZET SA de Paris et Valence/Drôme (cf. supra, p. 27) et L'APPAREILLAGE AERONAUTIQUE BADIN SA (Paris) ont conclu un accord de collaboration technique et commerciale dans le secteur des équipements et instruments de bord pour la construction aéronautique. Cet accord se traduira par l'apport par la seconde à la filiale RADIOSTAL SA (Bernay/Eure) de la première de ses activités spécialisées, exercées dans son usine de Paris. A la suite de cette opération, RADIOSTAL se transformera en BADIN-CROUZET et son contrôle sera partagé entre CROUZET (majoritaire) et BADIN.

Comptant parmi ses actionnaires la BANQUE VERNES SA (cf. n° 587 p.32), la STE CONTINENTALE DE BANQUE SA, la LIBRAIRIE HACHETTE SA (cf. supra, p. 35) et la STE FINANCIERE POUR FAVORISER L'INDUSTRIALISATION DES REGIONS MINIERES-SOFIREM SA (groupe CHARBONNAGES DE FRANCE), CROUZET, dont le capital est en cours d'augmentation à F. 26,9 millions, a réalisé un chiffre d'affaires de F. 165,3 millions en 1969, celui de BADIN s'établissant à F. 12 millions.

(589/37) Des intérêts américains portés par M. Paul Ferguson Carroll (Elmhurst/Ill.) ont été à l'origine à Francfort de la firme d'importation et distribution en gros d'appareillages et composants électroniques et électrotechniques HALBLEITER SPEZIALVERTRIEB CARROLL & C° GmbH (capital de DM. 20.000), dirigée par MM. P.F. Carroll et Richard I. Gagnon (South Bend/Indiana).

(589/37) La DAFSA-STE DE DOCUMENTATION & D'ANALYSES FINANCIERES SA de Paris (cf. n° 575 p.27) a fait apport de ses activités dans le domaine de l'informatique ainsi que de son contrôle (récemment acquis) sur la firme COTE BLEUE SA à sa filiale, dernièrement créée à cet effet, STE FRANCAISE POUR LE TRAITEMENT DES INFORMATIONS FINANCIERES SA :

Celle-ci, qui, pour rémunérer cet apport (évaluée à F. 1,2 million), a élevé son capital à F. 2 millions, compte parmi ses administrateurs, outre la DAFSA (majoritaire), le CREDIT LYONNAIS SA, la BANQUE DE L'UNION PARISIENNE C.F.C.B. SA, la STE FINANCIERE & MOBILIERE SA (groupe C.C.F.-CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE SA), la BANQUE NEUFLIZE, SCHLUMBERGER, MALLET SA, la B.N.P.-BANQUE NATIONALE DE PARIS SA, la CAISSE CENTRALE DES BANQUES POPULAIRES SA et la STE GENERALE, ainsi que la Caisse de Dépôts et Consignations et la Chambre Syndicale des Agents de Change, tous actionnaires de la DAFSA.

EMBALLAGE

(589/38)

Une association paritaire entre les entreprises néerlandaises de caisseries et emballages en bois N.V. HOUTINDUSTRIE & KISTENFABRIEK P. COORENS (Swalmen) et HOUTHANDEL & EMBALLAGE INDUSTRIE v/h CHR. SMOLDERS & ZONEN N.V. (Borkel en Schaft/Valkeenswaard) a donné naissance en Belgique à la société industrielle HOUTINDUSTRIE ROYER N.V. (Gelinden) au capital initial de FB. 0,32 million, qui sera épaulée par une affaire immobilière, COSMOS N.V. (capital de FB. 1 million), où les deux fondatrices sont également associées à parité.

ENGINEERING

(589/38)

L'accord de coopération dernièrement conclu aux Pays-Bas (cf. n° 578 p.29) entre la Division "ingénieurs-conseil" de la compagnie TRACTION & ELECTRICITE SA (Bruxelles), membre du groupe STE GENERALE DE BELGIQUE SA, et le Département d'études du groupe de génie civil VERENIGDE BEDRIJVEN NEDERHORST (NEDERHORST UNITED) N.V. de Gouda (cf. n° 586 p.21) a été sanctionné par la création à Rotterdam d'une filiale paritaire, IPRON N.V. (et non, comme prévu, INTEGRATED PROJECTS NEDERLAND-IPRON).

Dirigée par M. W.A. Reichert, la nouvelle affaire, au capital autorisé de Fl. 1 million (libéré de 20 %), se chargera de la conception et de la réalisation de projets industriels.

FINANCE

(589/38)

Les groupes CIE FINANCIERE DE SUEZ & DE L'UNION PARISIENNE SA (cf. n° 587 p.32) et B.N.P. -BANQUE NATIONALE DE PARIS SA (cf. n° 583 p.31) préparent la création d'une compagnie de financement du développement du réseau téléphonique français sous le nom de CODETEL-CIE POUR LE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS SA.

La B.N.P. avait déjà participé, aux côtés de la BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA (cf. n° 581 p.41), de la STE GENERALE SA (cf. n° 587 p.31), du CREDIT LYONNAIS SA et du C.C.F. -CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE SA (cf. n° 585 p.34), à la constitution, début 1970, de la compagnie FINEXTEL-STE FINANCIERE POUR L'EXPANSION DES TELECOMMUNICATIONS SA (capital de F. 10 millions).

(589/39) Spécialisée en France dans le négoce et le leasing d'ordinateurs de seconde main, la société PROMODATA SA (Versailles/Yvelines) - anc. COMPUTER RESALE BROKERS SA, reprise début 1970 (cf. n° 564 p.30) au groupe britannique COMPUTER RESALE BROKERS LTD (Reading/Berks.) par la compagnie LOCAFRANCE SA de Paris (cf. n° 573 p.24) - a pris pied en République Fédérale avec l'installation d'une filiale à Francfort, PROMODATA GmbH (capital initial de DM.100.000), dirigée par M. Helmut Ehrensneider. Celle-ci, qui sera transformée en 1971 en société anonyme ("AG"), portera progressivement son capital à DM. 5 millions pour financer l'ouverture de bureaux régionaux, notamment à Düsseldorf, Stuttgart, Berlin, Munich et Hambourg.

LOCAFRANCE (capital de F. 72,6 millions), première entreprise française de crédit-bail, est affiliée à la BANQUE DE L'INDOCHINE SA, à la STE CENTRALE DE BANQUE SA et à la B.N.P.-BANQUE NATIONALE DE PARIS SA. Ses principales filiales, depuis l'absorption récente de LOCAFRANCE SERVICE SA qu'elle contrôlait à 77,9 % (cf. n° 564 p.32), sont, dans le secteur de l'informatique : 1) ORDINABAIL SA, où B.N.P. et BANQUE DE L'INDOCHINE ont un intérêt direct de 33 % et 18 % respectivement; 2) ORDIFRANCE SA (traitement à façon); 3) PROMODATA, déjà implantée en Grande-Bretagne et préparant une installation en Suisse.

(589/39) Le groupe de Philadelphie I.T.E.-IMPERIAL CORP. (cf. n° 575 p.33) a négocié une association financière avec l'I.F.I.-ISTITUTO FINANZIARIO INDUSTRIALE SpA et le groupe RIV-SKF OFFICINE DI VILLAR PEROSA SpA (cf. n° 550 p.27) de Turin (cf. n° 588 p.31) ainsi que la S.F.E.-STE FINANCIERE EUROPEENNE SA de Luxembourg (cf. n° 578 p.23) en vue de regrouper autour d'un holding commun à Amsterdam, IMPERIAL-TRANS-EUROPE N.V., diverses entreprises européennes spécialisées dans le contrôle et le transport de l'énergie hydraulique, électrique ou pneumatique.

Le groupe américain (anc. IMPERIAL EASTMAN CORP. de Chicago - cf. n° 467 p.25) est associé depuis 1968 à RIV-SKF (groupe de Göteborg S.K.F.-SVENSKA KULLAGERFABRIKEN A/B - cf. n° 582 p.28) au sein de la firme IMPERIAL RIV Srl de Turin (cf. n° 467 p.25), spécialisée dans l'appareillage pneumatique pour transports de fluides. Il dispose également d'une filiale en France, LES FLEXIBLES DE GERLAND-FLEXOGER SA de Lyon (cf. n° 514 p.40).

(589/39) Filiale de portefeuille jusqu'ici absolue à Luxembourg de la compagnie de promotion et placements immobiliers CANAL RANDOLPH CORP. de Chicago (cf. n° 492 p.16), la société RANDOLPH CORP. INTERNATIONAL SA (anc. CANAL RANDOLPH CORP. INTERNATIONAL SA) est passée sous le contrôle du groupe bancaire de Londres REA BROTHERS LTD (cf. n° 588 p.31), qui a souscrit l'intégralité de l'augmentation de son capital de \$ 100.000 à \$ 1 million.

(589/39) Il entre dans les intentions des groupes CREDIT LYONNAIS SA de Paris (cf. n° 584 p.30) et CIE DES ENTREPOTS & MAGASINS GENERAUX DE PARIS SA (cf. n° 539 p.45) de se défaire de leurs participations de 25 % et 74 % respectivement dans l'établissement bancaire COMPTOIR DES ENTREPOTS & MAGASINS GENERAUX SA (Paris).

(589/40) Le groupe de Turin ISTITUTO BANCARIO SAO PAOLO DI TORINO SpA (cf. n° 579 p.31) a négocié la reprise au groupe I.O.S. INVESTORS OVERSEAS SERVICES LTD de Montreal (cf. n° 579 p.30) de la BANCA PROVINCIALE DI DEPOSITI & SCONTI SpA de Milan (cf. n° 513 p.29).

Celle-ci était passée courant 1969 sous le contrôle direct de la société de Rome FIDEURAM-FIDUCIARIA EUROPEO AMERICANA SpA (filiale d'I.O.S.), chargée de la distribution exclusive en Italie du Fonds Luxembourgeois en valeurs italiennes FONDITALIA (cf. n° 426 p.24), lui-même repris depuis peu à I.O.S. par l'I.M.I. -ISTITUTO MOBILIARE ITALIANO SpA (cf. n° 570 p.35).

(589/40) Le groupe de Paris CREDIT UNIVERSEL SA (cf. n° 505 p.32) se propose d'absorber les compagnies UNION DE FINANCEMENT ECONOMIQUE SUFIE SA (Marseille) et STE FINANCIERE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL FIMACOM SA de Paris (cf. n° 467 p.30). Spécialisée dans le financement des ventes automobiles à tempérament, cette dernière est filiale paritaire des groupes LA CONCORDE (cf. supra, p.17), BANQUE LAMBERT Scs de Bruxelles (cf. n° 583 p.31) et BANQUE NORDIQUE DE COMMERCE SA de Paris.

Cette dernière est passée en décembre 1967 sous le contrôle à 80 % d'un groupe de banques scandinaves comprenant la SVENSKA HANDELSBANKEN A/B (Stockholm), la DEN NORSKE-CREDITBANK A/S (Oslo), la KJØBENHAVNS HANDELSBANK A/S (Copenhague) et la KANSALLIS-OSAKE-PANKKI (Helsinki) avec 20 % chacune, le solde ayant été gardé par la CIE CONTINENTALE (FRANCE) SA (Paris), membre du groupe CONTINENTAL GRAIN C° de New York (cf. n° 585 p.33).

(589/40) Afin de faciliter la réorganisation de ses structures, l'établissement français de dépôt BANQUE FERNAND DE DROUAS & CIE Sca de Bordeaux (cf. n° 289 p.26) a constitué une filiale cadre, BANQUE DE DROUAS SA (capital initial de F. 100.000), à laquelle il fera apport de ses activités bancaires pour se transformer lui-même en compagnie de portefeuille sous le nom de FINANCIERE DE DROUAS SA.

(589/40) La BAYERISCHE VEREINSBANK de Munich (cf. n° 587 p.31) a constitué en association avec la BANKHAUS FRIEDRICH SIMON KGaA (Düsseldorf) - dont elle s'est récemment assurée le contrôle (cf. n° 584 p.31) - la SIMON-BANK & BAYERISCHE VEREINSBANK GmbH, à laquelle sera transférée la participation de 25,2 % environ que détient la seconde dans la compagnie de leasing MIETFINANZ GmbH, VERMIETUNG VON INVESTITIONSGÜTERN de Mülheim/Ruhr (cf. n° 457 p.25).

Dotée depuis quelques mois d'une filiale à Mülheim, MIETKAUF GmbH KAUF-FINANZIERUNG VON INVESTITIONSGÜTERN (capital de DM. 100.000) que dirige M. G. Koenig, cette dernière a pour autres actionnaires les groupes KLÖCKNER & C° KG (Duisburg), DEUTSCHE GENOSSENSCHAFTKASSE (Francfort), BERLINER HANDELSGESELLSCHAFT-FRANKFURTER BANK AG (Berlin), BANKHAUS I. D. HERSTATT KGaA (Köln) et WÜRTTEMBERGISCHE BANK AG (Stuttgart).

(589/41) Décidée récemment (cf. n° 564 p.33), la rationalisation des intérêts du groupe SOGENIN-STE DE GESTION & DE PARTICIPATION DE LA HENIN SA (Paris), affilié pour 18,1 % et 16,8 % respectivement aux groupes SUEZ (cf. supra) et UNION FINANCIERE & MINIERE SA (cf. n° 570 p.30), dans le domaine du crédit à la consommation est devenue effective au profit de sa filiale (43 %) SOFINCO-STE POUR LE FINANCEMENT DU CREDIT A LA CONSOMMATION SA : celle-ci a absorbé la CREDICO-BANQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DU CREDIT A LA CONSOMMATION & A L'EQUIPEMENT SA et a porté, en conséquence, son capital à F. 57 millions.

(589/41) La compagnie fiduciaire de Zurich FIDES UNION FIDUCIAIRE AG-FIDES TREUHAND-VEREINIGUNG (cf. n° 540 p.32) a transformé sa succursale de Düsseldorf (cf. n° 584 p.34) en filiale sous le nom de SYSTEMBERATUNG FIDES GmbH (capital de DM. 0,2 million) et la direction de MM. Caesar Stucki, Klaus Wenke et Walter H. Landis.

(589/41) L'accord récemment conclu (cf. n° 569 p.31) entre la banque BONNASSE FRERES, BANQUIERS, PETITS FILS & FILS DE LEON & EUGENE BONNASSE SA (Marseille) et la BANQUE DE L'UNION EUROPEENNE SA de Paris (groupe SCHNEIDER SA - cf. n° 587 p.33) s'est matérialisé par l'absorption par la première de la filiale BANQUE MARSEILLAISE D'ESCOMPTE SA de la seconde, dont les actifs, estimés (bruts) à F. 24,1 millions, ont été rémunérés par l'élévation à F. 3,5 millions du capital de BONNASSE FRERES.

Présidée par M. Léon Bonnasse et dirigée par M. Jean-Michel Scaramanga, celle-ci est désormais contrôlée à parité par la famille Bonnasse et la BANQUE DE L'UNION EUROPEENNE.

(589/41) La BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG SA (cf. n° 585 p.34) a présidé à la création à Luxembourg des compagnies de portefeuille GEROLUX SA (capital de FS. 20.000), dont les premiers administrateurs sont MM. Léon Goerens, Jean Krier et Johny Seywert, et IMMOGEST SA (capital de \$ 200.000), dont les premiers administrateurs sont MM. Marcel Barning, Jean-Pierre Werdel et Théo Schartz.

(589/41) Liée au groupe belge "HALLET" (cf. n° 554 p.30), la CIE FINANCIERE IPPA SA de Bruxelles s'est donnée à son siège une filiale de leasing immobilier, BELGIAN LEASING C° BELEASCOM SA (capital de FB. 15 millions), avec MM. T. van Mechelen, P. Hoet et R. van Vlierberghe pour administrateurs.

Elle en partage le contrôle avec sa propre compagnie-mère STE HYPOTHECAIRE BELGE & CAISSE D'EPARGNE IPPA SA (Anvers) et cinq sociétés du groupe : MUTUELLE LUXEMBOURGEOISE DE GESTION SA (Luxembourg), TRANSACTIONS GENERALES TRANSGA SA (Bruxelles), OMNIUM EUROPEEN DE GESTION SA (Luxembourg), EXPLOITATIONS RURALES & URBAINES SA (Bruxelles) et STE BELGE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS SA (Bruxelles).

(589/42) Décidée récemment (cf. n° 575 p.28), l'absorption de l'OMNIUM DE PARTICIPATIONS FINANCIERES & DE VALEURS MOBILIERES SA, affiliée pour 48,37 % à la BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA et pour 18 % à la CIE BANCAIRE SA, par cette dernière va devenir effective. En rémunération d'actifs évalués (bruts) à F. 27 millions, la compagnie absorbante portera son capital à F. 124 millions.

Ce capital sera ultérieurement élevé à F. 137,8 millions après la prise de contrôle (par voie d'offre publique d'échange) de la COFICA-CIE POUR LE FINANCEMENT DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE & DE L'AGRICULTURE SA, dont les principaux actionnaires sont, outre CIE BANCAIRE avec 7,2 %, la BANQUE WORMS SA (16,6 %), la BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS (15,7 %), le CREDIT LYONNAIS SA (13,8 %), la STE GENERALE SA (10,9 %) et la BANQUE VERNES & CIE SA (3,8 %).

(589/42) Banque de dépôt orientée vers le secteur de la construction immobilière et des travaux publics, la BANQUE DE L'ENTREPRISE SA (Paris) s'est donnée à son siège une filiale de prestation de services économiques et financiers, BUREAU D'ETUDES ECONOMIQUES DE L'ENTREPRISE SA (capital de F. 100.000), que préside M. Yves Le Guay.

(589/42) La firme italienne de placement de valeurs mobilières DISTRIBUZIONE VALORI-DIVAL SpA (Milan) a porté son capital à Li. 200 millions pour financer notamment l'installation de deux succursales à Gênes et Turin.

(589/42) Les groupes SUEZ (cf. supra) et UNION FINANCIERE & MINIERE SA (Paris) s'appêtent à faire apport d'une partie de leurs portefeuilles respectifs au groupe d'assurances L'ABEILLE SA, qui portera en conséquence son capital à F. 64,2 millions; celui-ci sera, dans une seconde étape, élevé à F. 100 millions, par incorporation de réserves et élévation du nominal des titres.

(589/42) La banque de Liège NAGELMACKERS FILS & CIE Scs (cf. n° 580 p.34) a rationalisé ses intérêts en reprenant les activités bancaires de sa filiale BANQUE COMMERCIALE DE LIEGE SA (cf. n° 545 p.18) et en portant en conséquence (apport brut de FB. 631,5 millions) son fonds de commandite à FB. 123 millions.

Transformée en société de portefeuille sous le nom de STE COMMERCIALE DE LIEGE SA, la société apporteuse est affiliée à la STE D'ETUDES FINANCIERES, INDUSTRIELLES & COMMERCIALES-SEFIC SA de Liège (cf. n° 488 p.33), elle-même filiale de NAGELMACKERS.

(589/42) Le CREDIT SUISSE SA de Zurich (cf. n° 579 p.32) et les sociétés GONET & CIE SA de Nyon et GALFA SpA de Milan (cf. n° 573 p.32) ont participé pour respectivement 50 %, 20 % et 30 % à la création à Luxembourg de la société de portefeuille OIL CHEMICALS & TRANSPORT FINANCE CORP. SA (capital de \$ 1 million), que préside M. Bruno Riffeser.

(589/43) Procédant à une simplification de ses structures, le groupe CREDIT FRANCAIS SA de Paris (cf. n° 449 p.27) a négocié l'absorption de ses filiales SIEDEL-STE IMMOBILIERE DE L'EURE & DES DEPARTEMENTS LIMITROPHES SA de Mantes-la-Jolie/Yvelines (actifs estimés, bruts, à F. 0,3 million), RENAISSANCE IMMOBILIERE DE FRANCE-RIM SA de Paris (F. 5,8 millions) et UNION POUR LE CREDIT FRANCAIS-U.C.F. SA de Paris (F. 2,6 millions).

(589/43) Poursuivant la simplification de ses intérêts (cf. n° 587 p.34), la BANQUE DE L'INDOCHINE SA a négocié l'absorption de son affiliée de portefeuille STE AUXILIAIRE DES CHARBONNAGES DU TONKIN SA (Paris), dont les actifs évalués (bruts) à F. 67,7 millions entraîneront l'augmentation à F. 449,9 millions de son capital.

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(589/43) Premier groupe brassicole britannique, BASS CHAR-RINGTON LTD de Londres (cf. n° 577 p.33) a créé à Amsterdam la société de portefeuille et financière ANGLO CONTINENTAL BREWERIES N.V. (capital de Fl. 30 millions, immédiatement porté à Fl. 33,5 millions), chargée de coiffer ses intérêts sur le Continent.

Ceux-ci ont été renforcés récemment en Belgique par la prise du contrôle de la brasserie LAMOT SA (Malines), qui produit plus de 520.000 hl/an.

(589/43) Le groupe alimentaire de Rengesdorf/Zurich SCANA HOLDING AG (cf. n° 548 p.29) a renforcé ses intérêts en République Fédérale en dotant sa filiale de confitures et conserves de fruits SCANA RHEINFRUCHT KONSERVEN KONFITTÜRENFABRIK GmbH (Rheinbreitenbach/Bad Honnef) d'une succursale à Munich, à l'enseigne SCANA-ALIESCH, dirigée par M. Rheinhard Aliesch.

(589/43) Le groupe brassicole JOS. SCHLITZ BREWING C° (Milwaukee/Wis.) prépare une réorganisation de ses intérêts chez les Six qui entraînera l'arrêt des activités industrielles de sa filiale belge BRASSERIE DE GHLIN SA de Ghlin (cf. n° 580 p.37), ou le regroupement de celle-ci avec une autre brasserie européenne.

Contrôlant plusieurs brasseries en Espagne et en Italie, ce groupe est devenu majoritaire en 1968 (cf. n° 486 p.30) dans l'affaire de Ghlin, sur laquelle il a récemment renforcé son contrôle par offre publique.

(589/44) Poursuivant la diversification de ses activités dans l'industrie des boissons (cf. notamment N° 531 p. 43), le groupe textile de Milan SpA GIOVANNI BASSETTI (cf. N° 546 p. 38) a créé la société FONTI ACQUE MINERALI SpA (Milan) au capital de Li. 1 million, qui, dirigée par M. Aldo Bassetti, Gian Sandro Bassetti et Angelo Galmetti, est directement contrôlée par la filiale de portefeuille CIA PADANA PER INVESTIMENTI SpA (Milan).

BASSETTI (capital de Li. 3,78 milliards), que dirige M. Cesare Cavaleri, a récemment formé à son siège la société de portefeuille FINTECNICA SpA (Li. 90 millions), que préside M. Aldo Bassetti.

(589/44) Le groupe d'import-export de denrées alimentaires tropicales DENIS FRERES SA de Paris et Bordeaux (cf. N° 577 p. 36) a apporté ses intérêts dans la compagnie rizicole malgache SA POUR LE RIZ & L'INDUSTRIE SA (Tananarive) à une filiale de portefeuille à Bâle, SARI-STE COMMERCIALE POUR LE RIZ & L'INDUSTRIE SA (capital de FS 0,96 million), présidée par M. Alphonse Denis et dirigée par M. Claude Renoud.

La fondatrice, également présente à Tananarive avec la filiale DENIS FRERES SA (cf. N° 449 p. 28), possède de nombreux intérêts directs ou indirects tant en France qu'à l'étranger, notamment dans les groupes ou sociétés CIE FRANCO-INDO-CHINOISE SA, WESSAFRIC SA, ETS MAUREL & PROM SA, STE COMMERCIALE DE L'EMYRNE SA, CIE DE NAVIGATION DENIS FRERES SA, ETS JEAN-ABILE-GAL SA, UNION DES BRASSERIES SA, MANUFACTURE INDOCHINOISE DE TABAC SA, BRASSERIES DU CAMEROUN SA, etc ...

(589/44) Le groupe brassicole d'Amsterdam HEINEKEN'S BIERBROUWERIJ MIJ. N.V. (cf. N° 585 p. 44) a mené à bien les négociations entreprises récemment (cf. N° 585 p. 36) en vue de la cession au groupe de Zoertermeer N.V. VERENIGDE BEDRIJVEN NUTRICIA (cf. N° 557 p. 27) de sa filiale de conserverie et produits diététiques de Breda N.V. PRESERVENBEDRIJF N.V. (cf. N° 475 p. 27) avec sa propre filiale de vente N.V. ROB VERKOOPCENTRALE (Amsterdam).

(589/44) La représentation commerciale en Autriche du groupe de Turin MARTINI & ROSSI SpA (cf. N° 555 p. 30), du ressort jusqu'ici de la firme de Vienne E. FENYVESI KG (cf. N° 553 p. 33), a été confiée à la société allemande MARTINI & ROSSI AG (Bad Kreuznach), que contrôle directement le holding de Genève GENERAL BEVERAGE PRODUCTS TRADING CORP. SA.

MARTINI & ROSSI AG a en conséquence présidé à la création à Vienne de la société EUGEN FENYVESI VERTRIEBS GmbH (capital de Sh. 100.000) que dirigent MM. Pol Sorbi, son propre directeur, et Horst König (Vienne).

(589/44) La brasserie d'Essen STERN BRAUEREI CARL FUNKE AG (cf. N° 586 p. 35) a pris à Duisburg le contrôle de la brasserie GETRÄNKE BECKER GmbH (capital de DM 1,1 million), qu'animent MM. Fritz Becker (Mülheim/Ruhr) et Heinz Cremer, et a porté en conséquence son capital à DM 11 millions.

(589/45) Une concentration a été négociée aux Pays-Bas entre les distilleries de genièvre et eaux de vie de fruits N.V. DISTILLEERDERIJ VAN J. J. MELCHERS WZ. N.V. (Schiedam) et POLLEN'S DISTILLATEURS- & LIKEURSTOKERS-BEDRIJF N.V. (Vlaardingen), connues pour leurs marques "Olifant", "Pollen", "Van de Valk" et "Hoboken de Bie".

(589/45) Filiale du groupe de Paris CIE FINANCIERE LESIEUR SA (cf. N° 585 p. 28), la compagnie d'alimentation animale LESIEUR-SODEVA SA de Boulogne/Hts-de-Seine (cf. N° 560 p. 21) a négocié l'absorption de l'entreprise de la branche ETS PERONNEAU (Yzeure-Moulins/Allier), dont elle s'était assurée le contrôle en juillet 1969 (cf. N° 520 p. 33). En rémunération d'actifs estimés (bruts) à F. 4,9 millions, elle a élevé son capital à F. 17,9 millions.

(589/45) Contrôlée à 50,6 % par le groupe SpA INDUSTRIE AGRICOLE LIGURE LOMBARDA de Gênes (cf. N° 456 p. 29), le groupe sucrier de Gênes ERIDANIA-ZUCCHERIFICI NAZIONALI SpA (cf. N° 462 p. 39) va absorber les raffineries de sucre associées (toutes deux présidées par M. Enrico Gianzini) CERESIO-STA INDUSTRIALE SpA de Gênes et Arquà Polesine (capital de Li. 990 millions) et SPICA LAUIS SpA de Milan (Li. 480 millions) - laquelle exploite deux usines à Plaisance et Arquà Polesine.

(589/45) Le groupe meunier de Rotterdam MENEBA-MEEL-FABRIEKEN DER NEDERLANDSE-BAKKERIJ N.V. (cf. N° 581 p. 37) a acquis, au prix de Fl. 0,4 million et à travers sa filiale N.V. MEELFABRIEKEN DE MAAS (cf. N° 361 p. 27), le contrôle de la meunerie D' BLAAUWE MOLEN N.V. (Rotterdam) qui, animée par M. C. van Stolk Azn, occupe 45 personnes.

(589/45) L'entreprise française de panification fine (biscottes, pain grillé) et petits déjeuners solubles GENERALE DE PANIFICATION (GP) SA de Romainville/Seine-St-Denis (cf. N° 582 p. 36) prépare l'absorption des firmes de la branche PRIOR-ETS MERY-ROUGIER & CIE SA de Marseille (cf. N° 503 p. 31) et PRIOR-NORD SA de Wambrechies/Nord (cf. N° 550 p. 37), dont elle s'est récemment assurée le contrôle.

En rémunération d'actifs évalués (bruts) à respectivement F. 33,5 millions et F. 9,9 millions, elle portera son capital à F. 3,3 millions.

(589/45) Un accord de coopération susceptible de déboucher sur une concentration a été négocié aux Pays-Bas entre trois entreprises laitières et fromagères (370 employés au total) de la région de Wassenaar : N.V. FABRIEK VAN MELKPRODUKTEN DE LANDBOUW TH. L. HEEMSKERK (Noordwijkerhout), MENKEN MELK N.V. (Wassenaar) et LIKO FRISDRANKEN N.V. (Bodegraven).

METALLURGIE

(589/46) Créée à Paris au capital de F. 1 million pour l'installation et l'exploitation de cokeries, la STE LORRAINE DE COKEFACTION-LORCOKE SA l'a été sur l'initiative de neuf groupes sidérurgiques français, belge et luxembourgeois.

Il s'agit de : UNION SIDERURGIQUE DU NORD & DE L'EST DE LA FRANCE-USINOR SA de Paris (cf. N° 585 p. 41), HAUTS FOURNEAUX REUNIS DE SAULNE & UCKANGE SA de Paris (filiale à 71% du précédent - cf. N° 473 p. 25), STE NOUVELLE DES ACIERIES DE POMPEY SA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. N° 483 p. 33), DE WENDEL SIDELOR SA de Hayange/Moselle (cf. N° 578 p. 36), STE DES HAUTS FOURNEAUX DE LA CHIERS SA (cf. N° 555 p. 28) de Longwy-Bas/M. & M. (groupe BRUFINA-COFININDUS de Bruxelles), STE DES FONDERIES DE PONT-A-MOUSSON SA de Pont-à-Mousson/M. & M. (groupe CIE DE SAINT GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA - cf. N° 576 p. 23), STE DES ACIERIES & TREFILERIES DE NEUVES-MAISONS CHATILLON SA de Neuves Maisons/M. & M. (cf. N° 576 p. 18), COCKERILL SA de Seraing (née de la récente fusion des groupes belges COCKERILL-OUGREE-PROVIDENCE SA de Seraing et STE METALLURGIQUE D'ESPERANCE LONGDOZ SA de Liège - cf. N° 580 p. 23) et STE MINIERE & METALLURGIQUE DE RODANGE SA de Rodange/Luxembourg (cf. N° 581 p. 39).

(589/46) Toutes trois membres du groupe métallurgique français DAVUM SA de Villeneuve-la-Garenne/Hts-de-Seine (cf. N° 588 p. 34), les compagnies AMBROISE-INVESTISSEMENTS SA (Villeneuve-la-Garenne), DIMECA SA (Villeneuve-la-Farenne) et ANCIENS ETS MULLER & SCHMIDT SA (Gennevilliers/Hts-de-Seine) ont participé pour 44,5 %, 20 % et 20 % respectivement à la création à Bruxelles de la société PREMETS SA (capital de FB 1 million) qui, présidée par M. Jacques Pruvost, a pour objet le négoce de semi-produits métallurgiques.

(589/46) Le groupe GENERAL CABLE CORP. de New York (cf. N° 581 p. 39) a porté de Li. 5 millions à 1,2 milliard le capital de sa nouvelle filiale de Cagliari/Sardaigne G. C. R. -GENERAL CABLE RIVA-STEEL PRODUCTS SpA, chargée de la construction d'un complexe de production de toiles et carcasses d'acier (Steel cord) pour pneumatiques. Opérationnelle en 1973 après un investissement de Li. 8 milliards, la nouvelle affaire, qui est directement contrôlée par la GENERAL CABLE RIVA & C° SpA de Turin (anc. RIVA & C° SpA - cf. N° 537 p. 30), occupera alors 450 personnes.

Associé depuis 1965 au groupe CEAT SpA de Turin (cf. notamment N° 537 p. 30) dans plusieurs filiales de celui-ci à l'étranger (à travers le holding CEAT INTERNATIONAL SA de Lausanne - cf. N° 457 p. 17), GENERAL CABLE est affilié pour 38 % au groupe de New York AMERICAN SMELTING & REFINING C°-ASARCO.

(589/47) La STE PROVENCALE DES ATELIERS TERRIN-SPAT SA de Marseille (cf. N° 553 p. 36) s'est vu confier par le groupe de chantiers navals NIPPON KOKAN KABUSHIKI KAISHA de Tokyo (cf. N° 498 p. 33) l'entretien et les visites de garanties des navires construits par ses soins.

Le groupe japonais est lié par des accords de réparation et maintenance avec les chantiers navals de Rotterdam R. D. M. -DE ROTTERDAMSCH E DROOGDOK MIJ. N. V. et de Wallsend/Northumberland SWAN HUNTER GROUP LTD. De son côté, la compagnie française est liée par des accords du même type avec les groupes de Kobé KAWASAKI DOCKYARDS C° Ltd et de Tokyo I. H. I. -ISHIKAWAJIMA HARIMA HEAVY INDUSTRIES C° Ltd (cf. N° 568 p. 23), MITSUI & C° Ltd (cf. N° 583 p. 30), HITACHI Ltd (cf. N° 582 p. 27) et MITSUBISHI HEAVY INDUSTRIES Ltd (cf. N° 582 p. 30).

(589/47) Les entreprises belges de câbles électriques CABLERIES & CORDERIES DU HAINAUT-CABLERIES DE DOUR SA de Dour (affiliée au groupe STE GENERALE DE BELGIQUE, à travers TRACTION & ELECTRICITE SA - cf. N° 586 p. 34) et STE BELGE POUR LA FABRICATION DES CABLES & FILS ELECTRIQUES-FABRICABLES SA (Bruxelles) sont convenues de l'harmonisation de leurs activités de télécommunications au sein d'une filiale 66,6/33,3, TELECABLE SA (capital de FB 60 millions) que préside M. Jacques Harmegnies et vice-préside M. Marcel Backeland.

(589/47) Une rationalisation des intérêts du groupe C. G. E. - CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA (cf. supra p. 28) dans le secteur des fils et câbles électriques va s'effectuer au profit de la compagnie CABLES DE LYON ALSACIENNE SA de Lyon (cf. N° 547 p. 22).

Celle-ci absorbera ses filiales FILS & CABLES ELECTRIQUES-CABLELEC SA de Paris (actifs estimés, bruts, à F. 0,4 million) et STE DE DISTRIBUTION DE CABLES-SODEDICA SA de Clichy/Hts-de-Seine (F. 79,6 millions) ainsi que sa compagnie soeur GEOFFROY-DELORE SA de Clichy (F. 163,3 millions) et portera en conséquence son capital à F. 140 millions.

(589/47) L'entreprise métallurgique J. BOCUZE & CIE SA de Lyon a négocié l'absorption de la CIE INDUSTRIELLE DES METAUX ELECTRONIQUES SA (Paris) - filiale paritaire des groupes L'AIR LIQUIDE SA et UGINE KUHLMANN SA (celui-ci y ayant récemment repris la participation de la compagnie THOMSON CSF SA) - dont les actifs, évalués (bruts) à F. 21,9 millions, entraîneront l'augmentation de son capital à F. 9,45 millions. Transformée en CIME-BOCUZE SA, la compagnie absorbante sera désormais contrôlée 54/39 par UGINE KUHLMANN et L'AIR LIQUIDE.

(589/47) L'entreprise française de câbles et fils électriques LA CABLERIE FRANCAISE SA (Paris) a négocié l'absorption de la STE FRANCAISE DE REPRESENTATION ELECTRO-INDUSTRIELLE-S. F. R. E. I. Sarl (Paris), dont les actifs estimés (bruts) à F. 0,4 million ont entraîné l'augmentation de son capital à plus de F. 5 millions.

(589/48) Le groupe italien d'appareils domestiques et sanitaires, ameublement, etc ... MERLONI SpA de Paviano/Ancone (cf. n° 555 p.21) va renforcer ses intérêts dans le Mezzogiorno en installant à Rieti une usine de meubles de cuisines et éviers en inox. Celle-ci sera exploitée par une filiale à 60 %, C.I.S.A. SUD SpA - en association pour le solde avec le groupe CENTROFINANZIARIA-SOC. FINANZIARIA CENTRO-ITALIA SpA de Pérouse (cf. n° 551 p.32) - qui occupera 400 personnes après un investissement de Li. 5 milliards.

MERLONI a plusieurs filiales industrielles, et notamment la manufacture de meubles de cuisine C.I.S.A. -COSTRUZIONI IGIENICO SANITARIE SpA de Fabuano/Ancone (cf. n° 530 p.23), que préside M. Aristide Merloni et qui exploite deux usines (Genga et Borgo Tufica).

MINES

(589/48) Le holding de Schaan/Liechtenstein SOPANA AG a présidé à la création à Paris de la firme de recherche et exploitation minières MINERALLIA Sarl (capital de F. 20.000), que gère M. Marcel Bocquet.

PAPIER

(589/48) Le groupe sucrier, d'édition et papetier français STE F. BEGHIN SA de Thumeries/Nord (cf. n° 574 p.25) a créé à Mülheim une filiale de vente de papiers, cartons, celluloses ménagères, pansements, produits d'hygiène, etc..., F. BEGHIN VERTRIEBS GmbH (capital de DM. 300.000), dirigée par MM. Marcel Kilfinger et J.P. Schreiber.

(589/48) Une nouvelle rationalisation des intérêts en France du groupe forestier et papetier américain WEYERHAEUSER C° (Tacoma/Wash.) se traduira par l'absorption par la compagnie DROPSY SA de Reims (cf. n° 576 p.48) de sa filiale PAPERIES DU FOREZ SA (Feurs/Loire), dont les actifs ont été évalués à F. 28,8 millions.

Une des récentes initiatives de DROPSY a été la création d'une filiale d'emballage à Reims, DROPSY CARTON Sarl (capital de F. 1 million).

PETROLE

(589/49) Le groupe de Londres BRITISH PETROLEUM C° LTD (cf. n° 583 p.39) portera à Li. 30 milliards le capital de sa filiale de Milan BP ITALIA SpA pour lui permettre notamment la prise du contrôle absolu de la compagnie de distribution STA ITALIANA PETROLI & AFFINI Srl, qui possède un important réseau de stations dans la région de Rome.

(589/49) Procédant à une rationalisation de ses intérêts en France, le groupe pétrolier de New York MOBIL OIL C° (cf. n° 583 p.39) a fusionné ses filiales de Dakar (avec siège administratif à Paris) CIE INDUSTRIELLE DES PETROLES DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE SA (cf. n° 570 p.35) et de Paris MOBIL OIL FRANCAISE SA au profit de la seconde, qui a porté son capital à F. 248,8 millions en rémunération d'actifs estimés (bruts) à F. CFA 312,4 millions (soit F. 6,2 millions).

PHARMACIE

(589/49) La coopération industrielle et commerciale nouée il y a quelques mois en République Fédérale (cf. n° 572 p.35) entre le groupe chimico-pharmaceutique de Berlin et Bergkamen SCHERING AG (cf. n° 584 p.22) et la filiale à Delft GIST BROCADES N.V. (cf. n° 545 p.35) du groupe néerlandais KON. NED. GIST & SPIRITUSFABRIEK N.V. a eu son prolongement en Autriche avec la création à Vienne de la société de vente de spécialités pharmaceutiques et vétérinaires G.B. -SCHERING GmbH (capital de Sh. 100.000), dirigée par MM. G. Mack, Hans Tanzimsky et Johannes Matern. GIST BROCADES, spécialiste de produits antibiotiques, levures, etc..., est distribué en République Fédérale depuis juin 1970 par une filiale à Berlin, G.B. SCHERING GmbH (capital de DM. 200.000), en association pour moitié avec SCHERING - lequel jouit d'une option pour la production sous licence de diverses spécialités de son partenaire néerlandais.

PUBLICITE

(589/49) L'agence française INTER-PLANS-PUBLICATIONS SA (Neuilly-sur-Seine) - affiliée pour 28,8 % et 26,1 % respectivement aux groupes PUBLICIS SA et HAVAS CONSEIL SA (cf. n° 506 p.34) - s'est assurée une participation de 50 % dans son homologue OPTA-OFFICE DE PUBLICITE TECHNIQUE & ARTISTIQUE SA (Paris) au capital de F. 0,5 million.

Celle-ci dispose depuis juin 1968 d'une filiale, LES EDITIONS OPTA SA, qui publie notamment les périodiques "Histoire, Information et Documentation", "Fiction", "Galaxie", "Hitchcock Magazine" et "Mystère Magazine".

(589/50) Né de l'association en 1960 des agences de publicité DE LA MAR N.V. d'Amsterdam (groupe ALLGEMEINE PUBLICITEITS UNIE N.V.) - transformée depuis en INTERMARCO-DE LA MAR - et ELVINGER SA de Paris (transformée en INTERMARCO ELVINGER SA), le groupe d'Amsterdam INTERMARCO N.V. (cf. n° 441 p. 33) a conclu avec les agences de New York D'ARCY ADVERTISING C° (cf. n° 553 p. 38) et MACMANUS, JOHN & ADAMS C° un accord matérialisé par leur fusion au sein d'une affaire du nom de D.M.I. -D'ARCY-MACMANUS-INTERMARCO C°, liée avec INTERMARCO par des participations minoritaires (10 %) croisées.

Cet accord prévoit également la création prochaine à Bruxelles (avec bureaux à New York) de la firme D.M.I. INTERNATIONAL SA, en tant que filiale paritaire de D.M.I. et d'INTERMARCO, et avec pour objet la coordination des activités internationales de marketing et de publicité des 21 filiales (Etats-Unis, Canada, Mexique et Europe) de ses deux fondatrices.

(589/50) Le groupe de Bruxelles U. C. B. -UNION CHIMIQUE SA (cf. n° 567 p. 38), qui partageait jusqu'ici avec l'agence de Paris DUPUY-COMPTON SA (affiliée pour 20 % au groupe de New York COMPTON ADVERTISING INC. - cf. n° 580 p. 44), le contrôle de la firme de publicité PUBLI-SYNTHESE & R. L. DUPUY SA de Bruxelles (cf. n° 439 p. 37) s'est défait de cette participation (44 %) au profit des compagnies COMPTON (UK) PARTNERS LTD de Londres, COMPTON GmbH de Francfort (toutes deux filiales du groupe de New York), RECLAME-ADVIESBUREAU VAN DEN BIGGELAAR N.V. d'Amsterdam (affiliée pour 20 % à COMPTON ADVERTISING) et DUPUY WUNDERMAN Sarl de Paris (filiale paritaire de DUPUY-COMPTON et du groupe de New York WUNDERMAN, RICOTTO & KLINE INC.).

TEXTILES

(589/50) Les intérêts en Italie du groupe suisse LEGLER & C° KG de Diesbach/Glarus (cf. n° 573 p. 36) ont été renforcés par la création à Bergame d'une affiliée de production et vente de fibres textiles, FILBER SpA (capital de Li. 1 million), dirigée par MM. Carlo D. Legler, A. Castoldi et Kay Schwabacher.

L'essentiel des intérêts du groupe suisse dans le pays est porté par la compagnie de Milan LEGLER INDUSTRIA TESSILE SpA (anc. COTONIFICIO LEGLER SpA de Ponte S. Pietro/Bergamo - cf. n° 530 p. 20), qui a repris récemment à la MANIFATTURA TESSILE ERBA de Treviglio (cf. n° 555 p. 37) son usine de popeline pour chemiserie de Paesano/Cuneo et qui a absorbé plusieurs de ses filiales : LEGLER COMMERCIALE SpA (Milan), ICAM-INDUSTRIA CONFEZIONI ABBIGLIAMENTO SpA (Ponteranica), MANIFATTURA ERCOLE SpA (Arzano), NORDICA SpA (Palerme), PREMIER SpA (Madona), etc...

(589/51) Le groupe GENESCO INC. de Nashville/Tenn. (cf. n° 588 p.28) a enrichi ses intérêts en Belgique en se donnant, à travers sa filiale suisse de portefeuille GENESCO INTERSTYLE AG (Saint-Gall), une filiale à Ypres, MARLYN-FORMCRAFT OF BELGIUM N.V. (capital de FB. 2 millions), que préside M. W. Suter. Celle-ci reprendra les activités de la firme de lingerie et bonneterie IEPERSE KONFEKTIE INDUSTRIE N.V. (Ypres) - ancienne filiale de l'entreprise néerlandaise VAN AS CONFECTIE INDUSTRIE N.V. (Vinkeveen) - passée récemment sous le contrôle de la filiale MARLYN FORMCRAFT N.V. d'Amsterdam.

Dans le pays, GENESCO était déjà présent avec une participation de 61,3 % dans la manufacture de chaussures ENTREPRISES & MANUFACTURES DE L'ESCAUT SA (Dendermonde).

(589/51) Le groupe britannique de textiles chimiques CARRINGTON & DEWHURST LTD d'Eccleston Charley/Lancs. (cf. n° 581 p.44) a renforcé son potentiel industriel chez les Six en installant à Cerano/Piémont une usine de confection exploitée par une affaire constituée à cet effet, SARACEN (ITALY) SpA (capital de Li. 150 millions), dirigée par M. Cornelius John B. Hoegan et directement contrôlée par la filiale d'Amsterdam CARRINGTON & DEWHURST (EUROPE) N.V.

En cours de concentration avec la filiale VIYELLA LTD (cf. n° 575 p.34) du groupe I.C.I. -IMPERIAL CHEMICAL INDUSTRIES LTD (qui aura en fin de compte le contrôle à 64 % de la nouvelle CARRINGTON-VIYELLA LTD), CARRINGTON & DEWHURST prépare d'autre part l'installation à Ceccano/Frosinone d'un autre complexe de tissus de maille et bonneterie (cf. n° 538 p.34), représentant un investissement de Li. 3,3 milliards et devant être exploité par la filiale CARRINGTON TESIT SpA. Cette dernière a récemment obtenu un prêt d'Uc 2,5 millions (soit Li. 1,5 milliard) de la B.E.I. -BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT SA de Luxembourg (cf. n° 549 p.22).

(589/51) Le réseau commercial en Italie du groupe de tricotage néerlandais TEXTIEL INDUSTRIE ANDEX N.V. de Uithorn (cf. n° 538 p.37) a été élargi avec la création à Florence de la société TEXICOR COMMERCIALE ITALIANA SpA (capital de Li. 10 millions), dirigée par M. Gregorius C.M. Blok (Mijdrecht) et directement contrôlée par la filiale de portefeuille INTER KNITTING AG (Zug/Suisse).

Le groupe est présent depuis fin 1964 (cf. n° 333 p.32) à Castellaccio Paliano/Frosinone avec l'affiliée TEXICOR SA (cf. n° 486 p.33), également contrôlée par INTER KNITTING.

(589/51) Des intérêts indiens portés par M. Sushil Kumar (Varanase) ont été à l'origine à Francfort de l'entreprise d'importation et vente de soieries et cotonnades KAUSIK IMPORT GmbH (capital de DM. 50.000), domiciliée auprès de la firme R. A. SCHÜRMAN.

(589/52) Appartenant au groupe public E.N.I. -ENTE NAZIONALE IDROCARBURI SpA (Rome), le groupe textile de Milan et Schio LANEROSI SpA (cf. n° 562 p.42) a noué une association paritaire (1/3 chacun) avec le groupe SNIA VISCOSA SpA de Milan (cf. n° 571 p.44) et la filiale CHATILLON SpA de Milan (cf. n° 587 p.39) du groupe MONTECATINI EDISON-MONTEDISON SpA, pour l'installation en Sardaigne d'un complexe de filature et tissage de fibres synthétiques. Le cadre en sera une affaire du nom de SARTEX SpA (Nuoro), au capital initial de Li. 1 million.

De son côté, la filiale ANIC SpA du groupe E.N.I. s'est dernièrement associée 51/49 à MONTEDISON pour la création à Nuoro d'une filiale commune de fabrication de fibres synthétiques, CHIMICA DEL TIRSO SpA (cf. n° 575 p.16), qui approvisionnera la nouvelle SARTEX.

Chargé de porter les intérêts textiles de l'E.N.I., le groupe LANEROSI a par ailleurs reçu une participation minoritaire dans les compagnies MANIFATTURE COTONIERE MERIDIONALI SpA (Naples) et IL FABBRICONE LANIFICIO ITALIANO SpA (Prato/Florence), passées depuis peu du contrôle du groupe public I.R.I. -ISTITUTO PER LA RICOSTRUZIONE INDUSTRIALE SpA (Rome) sous celui de l'E.N.I.

(589/52) Poursuivant la réorganisation de ses intérêts (cf. n° 551 p.42), l'entreprise textile française ETS ALBERT MASUREL & CIE SA (Roubaix) fera apport de ses activités "Linge de maison" - exercés directement et à travers la STE COTONNIERE DE MOISLAINS & GOLBEY SA (Paris). dans ses usines d' Auchel/Pas-de-Calais, Erquinghem/Nord, Moislains/Somme et Renaison/Loire - à la compagnie DESCAMPS-DE-MEESTERE SA de Lille (cf. n° 382 p.40), filiale spécialisée du groupe TEXUNION SA - appartenant lui-même 51/49 aux groupes D.M.C. (cf. supra, p.30) et PRICEL SA.

Après cette opération, ALBERT MASUREL passera sous le contrôle à 45 % du groupe REVILLON FRERES SA de Paris (cf. n° 537 p.21) - dont 10 % directement et 35 % à travers la CIE INTERNATIONALE DE BANQUE SA.

(589/52) Le groupe KON. NED. TEXTIEL UNIE-K.N.T.U. N.V. de Hengelo (cf. n° 585 p.47) simplifie ses intérêts dans le secteur de la bonneterie, maille et tricotage pour confection en fusionnant deux des filiales de sa Division "Fashion", les firmes d'Enschede N.J. MENKO N.V. (cf. n° 513 p.36) et de Goor, Schmilde et Enschede J.F. SCHOLTEN & ZN. N.V. (cf. n° 161 p.24).

(589/52) Une concentration dans l'industrie française du velours s'est effectuée au profit de la compagnie MOTTE-BOUSSUT SA de Roubaix (capital de F. 15 millions), qui a absorbé les entreprises de Roubaix USINE DE LA LYS Sarl (F. 2,5 millions) et TISSAGE DE VADENCOURT Sarl (F. 0,7 million), aux actifs évalués globalement à F. 7,1 millions.

(589/52) Une concentration a été négociée en Italie entre les firmes de filés de coton pour fils à coudre machine FIGLI DI LUIGI RADICE Srl (Piedimonte d'Alifa/Caserta) et MANIFATTURA DI SETTALA SpA (Settala/Milano) au profit de la seconde qui, transformée en CUCIRINI TRE STELLE-MANIFATTURA DI SETTALA SpA sous la présidence de M. Luigi Radice, a porté son capital à Li. 750 millions.

TOURISME

(589/53) Membre du groupe ROTHSCHILD SA (cf. n° 582 p.41), la CIE DES CHEMINS DE FER DU P. L. M. SA (Paris) a présidé à la création à son siège de la STE HOTELIERE & TOURISTIQUE P. L. M. -ORLY SA (capital initial de F. 100.000), qui, sous la présidence de M. Jacques Bellin, a pour objet l'érection et l'exploitation d'un complexe hôtelier (comprenant notamment des salles de congrès) à Orly/Val-de-Marne.

(589/53) Le groupe immobilier et hôtelier d'Amsterdam M. CARANSA & C° (cf. n° 558 p.41) a pris le contrôle de la société hôtelière HOTELMIJ. SCHILLER N.V. (Amsterdam), dont la gestion sera désormais assurée par sa filiale EXPLOITATIEMIJ. M. CARANSA & C° N.V.

(589/53) Passée récemment (cf. n° 560 p.18) sous le contrôle du groupe RENAULT (cf. supra, p.32), la firme de location de voitures sans chauffeurs CIE INTERNATIONALE EUROPCARS SA (capital de F. 1,5 million) a négocié l'absorption de sa filiale T. A. S. C. -LE TOURISME AUTOMOBILE SANS CHAUFFEUR SA (Paris), dont les actifs ont été évalués à F. 0,8 million.

TRANSPORTS

(589/53) Des intérêts néerlandais portés par M. Günther Heintzsch (Dordrecht) ont été à l'origine à Hambourg de l'entreprise de transport, consignation, groupage et affrètement maritime et fluvial RHEIN-ELBE GmbH (capital de DM. 40.000), dont le gérant est M. Horst Schroeder (Hambourg).

(589/53) Filiale commune à Anvers des compagnies de portefeuille de Paris CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA (cf. supra, p.42) et de Bruxelles FINANCIERE LACOURT SA (cf. n° 583 p.20), la société SANIPAR-STE ANVERSOISE DE GESTION D'INVESTISSEMENTS & DE PARTICIPATIONS SA (cf. n° 580 p.34) a présidé à la création à Bruxelles de la firme de transports internationaux, terrestres, maritimes et aériens UNIVERSAL CARRIERS SA (capital de FB. 1 million), que préside M. L.J.J. Robins et dirige M. J. Peeters.

(589/54) Membre du groupe ROTHSCHILD SA (cf. supra, p.53), la SAGA-STE DE GERANCE & D'ARMEMENT SA de Puteaux/Hts-de-Seine (cf. n° 578 p.43) prépare l'absorption de ses filiales CIE DES BATEAUX A VAPEUR DU NORD SA et SA DE GESTION & D'APPLICATIONS TECHNIQUES-SAGATEC (toutes deux à Puteaux), dont elle rémunèrera les actifs (estimés globalement à F. 45,9 millions) en élevant son capital à F. 57,1 millions. Elle se transformera ensuite en compagnie de portefeuille après avoir fait apport de ses activités à ses filiales STE NAVALE DE L'OUEST SA (Paris), SOFRANGAZ-STE FRANCAISE D'ARMEMENT DE NAVIRES TRANSPORTEURS DE GAZ SA de Paris (cf. n° 576 p.56) et LEDUC FILS & CIE SA de Puteaux (cf. n° 541 p.43).

Spécialisée dans le transport d'alcools, eaux de vie et vins et dotée de filiales à Brême et Amsterdam, cette dernière étudie de son côté une réorganisation de ses intérêts devant la conduire à absorber ses filiales LEDUC SA de Boulogne/Pas-de-Calais (actifs estimés, bruts, à F. 3,6 millions), LEDUC ROUEN Sarl de Puteaux (F. 3 millions) et C.B.V.A.-CHAI BRESTOIS DES VINS D'ALGERIE SA de Puteaux (F. 1,8 million). A l'issue de cette opération, elle portera son capital à F. 3,9 millions.

(589/54) MM. J. M. Ghysels (Zwijndrecht/Pays-Bas) et Matthias Schlömer (Cologne) sont gérants associés à Cologne de la nouvelle firme d'expédition et entreposage TRANSLABET-TRANSPORT & LAGER-BETRIEB GmbH (capital de DM. 20.000).

DIVERS

(589/54) Des intérêts italiens portés par M. Alessandro Scaglia ont été à l'origine à Munich de la firme INTERCOINS MÜNZEN & MEDAILLEN HANDELS-GESELLSCHAFT mbH (capital de DM. 20.000) pour le négoce de pièces anciennes, médailles, etc...

(589/54) Spécialisée dans la promotion à l'étranger de matériels de navigation à voile et sports nautiques, la compagnie belge ECOFIBER INTERNATIONAL SA de Familleureux (cf. n° 552 p.44) a créé à Madrid la société de vente ECOFIBER IBERICA SA (capital de Pts 13 millions), où elle est associée à des intérêts locaux (majoritaires).

Filiale 33/33 des groupes S.N.I.-STE NATIONALE D'INVESTISSEMENT SA (Bruxelles) et ELECTRORAIL SA (groupe EMPAIN), la fondatrice l'est également (1/3) de la filiale A.B.R. INTERNATIONAL SA (Bruxelles) du groupe ATELIERS BELGES REUNIS SA. Ce dernier a repris il y a trois ans la construction des navires de plaisance "Ecofiber" à la Division ECOFIBER de la société COGETRIC SA (cf. n° 447 p.26), auparavant (cf. n° 417 p.32) membre du groupe EVENCE COPPEE & CIE Scs.

(589/54) Animée par le Dr. Otto Gerber et spécialisée à Zurich dans l'élevage des animaux de laboratoires, la compagnie FECUNDA AG a pris pied en République Fédérale en ouvrant à Bensberg une succursale dirigée par M. Joseph Sauerwald.

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

Abeille (L')	P. 17-42	Borsig	P. 32
Air Liquide (L')	47	B. P.	49
Akzo	23	Brasserie de Ghlin	43
Allspeeds	31	Brown Boveri & Cie	28
Ambac	29	Buhler-Fontaine	24
Ameise Austria	31	Bull	36
Ando Coignet Prefab	19	Bureau d'Etudes Economiques de l'Entreprise	42
Anglo Continental Breweries	43		
Armour & C°	23		
Ateliers de Constructions Mécaniques Réunis	30	Câblerie Française (La)	48
Audi NSU Auto Union	18	Câbles de Lyon Alsacienne	47
		Caisse Centrale du Crédit Hôtelier	36
Babcock & Wilcox	32	Caldic Chemie	22
Badin	37	Caransa	53
Baird (William)	19	Carrington & Dewhurst	51
Banca Provinciale di Depositi & Sconti	40	Ceag Dominit	27
Bancaire (Cie)	42	Ceat	46
Bankhaus Friedrich Simon	40	Centrofinanziaria	48
Banque de Drouas	40	Céramiques du Beauvaisis à Auneuil	21
Banque de l'Entreprise	42	Chargeurs Réunis	17
Banque de l'Indochine	21-39-43	Charterhouse Group	26
Banque Internationale à Luxembourg	41	Chatillon	52
Banque Lambert	40	Chimica del Tirso	52
Banque Neuflyze, Schlumberger, Mallet	37	Cime-Bocuze	47
Banque Nordique de Commerce	40	C. I. S. A. -Sud	48
Banque de Paris & des Pays-Bas	42	C. I. T. -Alcatel	28
Banque de l'Union Européenne	41	Citel	36
Banque de l'Union Parisienne	37	C. N. I.	25
Banque Vernes	37-42	Cockerill	46
B. A. S. F.	22	Codetel	38
Bass Charrington	43	C. O. F. I. C. A.	42
Bassetti (Giovanni)	44	Commerciale de Liège (Sté)	42
Bayerische Vereinsbank	40	Comptoir des Entrepôts & Magasins Généraux	39
Beghin (F.)	48	Compton	50
Belgian Leasing C°-Beleascom	41	Concorde (La)	17-40
Beugnet	20	Consortium d'Entreprises & de Réali- sations	20
B. H. S. -Bayerische Berg-, Hütten- & Salzwerke	32	Constructions Edmond Coignet	19
B. N. P.	37-38-39	Continental Edison (Cie)	28
Bonnasse Frères	41	Cortis Chemie Handel	22
Boonen	21	Cosmos	38
Borden	22	Cote Bleue	37
Borletti (Fratelli)	33	Crédit Commercial de France	37-38

Crédit Français	43	Filber	50
Crédit Lyonnais	37-38 -39-42	Filtac	31
Crédit Suisse	42	Financière de Drouas	40
Crédit Universel	40	Financière & Mobilière (Sté)	37
Crouzet	27-37	Financière de Paris & des	
Cucirini Tre Stelle	52	Pays-Bas	19-21-42-53
		Financière de Suez	38-41-42
D'Arcy Advertising	50	Finanziaria Ernesto Breda	36
D'Blauwe Molen	45	Finextel	38
D. A. F. S. A.	37	Fintecnica	44
Daimler-Benz	18	Fonti Acque Minerali	44
Davum	46	Forges & Ateliers de Meudon	32
Defawes (Ets. Thomas)	31	Fralumano	20
Denis Frères	44	Française d'Entreprises de Dragages	
Derville Marbres Français	20	& Travaux Publics (Sté)	21
Descamps-Demeestere	52	Française pour le Traitement des	
Diag-Deutsche Industrieanlagen	32	Informations Financières (Sté)	37
Dietrich & Cie (Sté De)	33	France Route Assistance (Sté)	17
Distribuzione Valori Dival	42		
Docks du Nord-Les Eco	25	Galeries Modernes (Sté)	25
Dollfus Mieg & Cie	30-52	Galfa	42
Domus Ambrosiana	20	Galileo	26
Dow Chemical	22	G. B. -Schering	49
Dropsy	48	Gelsenberg	24
Duga	24	General Cable Corp.	46
Dupuy-Compton	50	General Electric C°	36
		Générale (Sté)	37-38-42
Ecofiber	54	Générale de Belgique (Sté)	38-47
Eddie	35	Générale d'Electricité (Cie)	28-47
Editions Radio (Sté des)	35	Générale de Panification	45
Ekonorm	19	Genesco	51
E. N. I.	36-52	Gerolux	41
Entrepôts & Magasins Généraux de		Gesa-General Europea	18
Paris	39	Getränke-Becker	44
Ericsson	28	Giesecke & Devriend	33
Eridania	45	Gist-Brocades	49
Europcars	53	G. P. T. -Chemiebetätigung	24
Excel Bowling	27	Golde	30
		Gonet & Cie	42
Fabbricone Lanificio Italiano (Il)	52	Greyhound Corp.	23
Fabricables	47	Groupe d'Assurances Mutuelles de	
Fecunda	54	France	17
Fenyvesi (Eugen)	44		
Fiat	24-33	Hachette	36-37
Fides-Union Fiduciaire	41	Haffenden-Richborough	21

Halbleiter Spezialvertrieb Caroll & C°	37	Legler & C°	50
Hallet	41	Leroy-Somer	27
Hazemeyer	26	Lesieur	45
Heineken's Bierbrouwerij	44	Liko Frisdranken	45
Hobema	29	Lindeteves-Jacoberg	26
Hollandsche Societeit Van Levens- verzekeringen	18	Lippert	29
Honeywell	36	Lloyd Adriatico di Assicurazioni	17
Hotelmij. Schiller	53	Locafrance	39
Houtindustrie Royer	38	Lohmann & Stolterfoht	32
Hudson Engineering	33	Lorcoke-Sté Lorraine de Cokéfaction	46
H. T. M. Europe	31	Losenhausen	34
I. C. I.	51	Macmanus, John & Adams	50
I. F. I. -Istituto Finanziario Industriale	39	Manifatture Cotoniere Meridionali	52
Imlo	20	Mannesmann	24-32
Immobiliare Marinella	20	Mapa-Fit	21
Immogest	41	Mapren	22
Imperial-Trans-Europe	39	Marcheurop	31
I. M. S.	36	Marine-Firminy	32
Industria Cementi Felice Rusconi	20	Marlyn Formcraft	51
Industrie Vernici Italiana	24	Martini & Rossi	44
Industrielle à Commerciale des Mar- bres (Sté)	20	Maschinenfabrik Schön & Cie	33
Informatie & Communicatie Unie	35	Masurel & Cie (Ets. Albert)	42
Inter Knitting	51	Matériel de Construction (SA de)	19
Inter-Plans Publications	49	Mécanique de Villeurbanne (Sté)	32
Intercoins Münzen & Medaillen Handelsbes.	54	Melchers	45
Interdata	36	Meneba	45
Intermarco	50	Menken Melk	45
I. O. S.	40	Merloni	48
Ippa	41	M. F. L. -Prüf- & Mess-Systeme	34
Ipron	38	Microtherm Europa	19
I. R. I.	52	Mietfinanz	40
Istituto Bancario Sao Paolo di Torino	40	Mineralia	48
Jungheinrich	31	Mobil Oil	49
Kausik Import	51	Mohr & Federhaff	34
Kawecki Berylco Industries	22	Mondadori	34
Kon. Ned. Heidemij.	20	Montecatini-Edison	26-52
Kon. Ned. Textiel-Unie	52	Motte-Boussut	52
Krupp (Fried.)	32	Multi-Contacts	26
Lamot	43	Naarden	23
Lanerossi	52	Nagelmackers Fils & Cie	42
Leduc Fils & Cie	54	Nederhorst	38
		Ned. Middenstandsbank	35
		Newage Engineers	26
		Nichimen	19
		Nippon Kokan Kabushiki Kaisha	47

Novemail	24	Revillon Frères	52
Nutricia	44	Rhein-Elbe	53
Oil Chemicals & Transport Finance	42	Rhône Poulenc	24 - 25
Olymp	29	Riv-S. K. F.	39
Omnium de Participations Financières		Riz & l'Industrie (SA pour le)	44
& Industrielles	19 - 21	Roamer	30
Opta	49	Rob Verkoopcentrale	44
Ordinabail	39	Rossi Shoe C°	34
Ostertag	33	Rothschild SA	53
Outils Wolf	31	Royal Dutch Shell	22
		Ruhrkohle	28
		Rüttgerswerke	24
Padana per Investimenti (Cia)	44		
Paternelle (La)	17 - 20	S. A. C. E.	28
Peintures Gauthier	24	S. A. E. Switchgear	26
Pepro	24	SAGA-Sté de Gérance & d'Armement	54
Perusia	34	Saint-Gobain-Pont-à-Mousson	24 - 46
Pignone Sud	36	SANAL-Sté Nancéienne d'Alimentation	25
Poliet & Chausson	19	Sandt AG Maschinenfabrik	33
Pollen's Distillateur	45	Sanipar	53
Precisione	33	Saracen (Italy)	51
Premet	46	Sari	44
Préservatrice (La)	17	Sartex	52
Preservenbedrijf	44	Scana	43
Press- & Bremsbelagwerk Staufen	30	Schering AG	49
Pricel	52	Schlitz Brewing C° (Jos.)	43
Prior	45	Schwarz (A.)	29
Procter & Gamble	23	Secours (Le)	27
Produits Chimiques Pechiney-Saint-		S. E. I. -Sta Editrice Internazionale	34
Gobain	24	SEMEL-Sta Europea Materiale	
Progil	25	Elettronici	33
Promodata	39	Semperit	30
Promotour	36	Siliconix	35
Provencale des Ateliers Terrin (Sté)	47	SIMEL-Sté Industrielle de Matériel	
Publi-Synthèse & R. L. Dupuy	50	Electrique	26
		Simon-Bank & Bayerische Vereinsbank	40
Quandt	27	S. I. T.	30
Quelle	25	Smeyer	19
		S. N. I. -Sté Nationale d'Investissements	30
Radium Gummiwerke	21	Snia' Viscosa	
Rand McNally	34	Sofinco	41
Randolph Corp. International	39	Sofirem	37
Raytheon C°	31	Sogenin	41
Rea Brothers	39	Solvay	23
Rekencentrum Van Handel & Industrie	35	Sopana	48
Renault	17 - 32	Steag	28
Réunion Française (La)	17	Stern Brauerei Carl Funke	44

Stollack	24	Ultrasonic	29
Stunn (Gebr.)	34	Union des Assurances de Paris	17
Sumitomo	32	Union Financière & Minière	41-42
Suzuki Motor C°	18	Universal Carriers	53
Svenska Handelsbanken	40	Usines & Fonderies Nestor Martin	31
Systemberatung Fides	41	Usinor	46
Tas	30	Varta	27
Telecable	47	Viyella	51
Tenneco	34	Volkswagenwerk	18
Termo-Servici Industriali	33	Vulkan Power Transmission (U.K.)	30
Texicor Commerciale Italiana	51	Wendel-Sidelor (De)	46
Textiel Industrie Andex	51	Weyerhaeuser C°	48
Texunion	52	Westinghouse Electric	26
Thermoflex	27	Westland-Utrecht Hypotheekbank	19
Thomson-C. S. F.	47	Wolf-Geräte	31
Thyssen-Hütte (August)	24	Worms & Cie	17-21-42
Traction & Electricité	38-47	Wyandotte Chemical	22
Translabet	54		
U. C. B. -Union Chimique	50		
Ugine-Kuhlmann	47		

